

Cote du document: EB 2012/105/R.2/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 3
Date: 3 avril 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Kevin Cleaver

Vice-Président adjoint responsable des programmes
téléphone: +39 06 5459 2419
courriel: k.cleaver@ifad.org

Clare Bishop-Sambrook

Conseillère technique principale
téléphone: +39 06 5459 2489
courriel: c.bishopsambrook@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent cinquième session
Rome, 3-4 avril 2012

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte	1
A. Introduction	1
B. L'inégalité des sexes dans le développement agricole et rural	2
C. L'inégalité des sexes: cause majeure de faible productivité et d'échec du développement rural	4
D. Remédier à l'inégalité des sexes pour renforcer l'impact et l'efficacité en matière de développement	5
E. L'expérience du FIDA	7
F. Justification de la Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	9
II. La Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	10
A. Objectif et finalité de la politique	10
B. Les objectifs stratégiques	11
C. Le cadre des résultats	12
D. Approches opérationnelles	14
III. La stratégie d'application	15
A. Domaines d'action et produits	15
B. Plan de mise en œuvre pour 2012-2015	21
C. Rapports	21
Annexes	
I. Glossaire	25
II. L'intégration de l'égalité des sexes dans les COSOP axés sur les résultats, le cycle des programmes et projets, et les procédures du FIDA	27
III. Exposés de bonnes pratiques du FIDA et exemples d'intégration de l'égalité des sexes par domaine thématique	30
IV. Indicateurs de résultat de la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	36
V. Cadre des responsabilités	37

Sigles et acronymes

CCS	Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFI	Institutions financières internationales
IOE	Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
HRD	Division des ressources humaines
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
RAP	Rapport d'achèvement de projet
RARI	Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA
RIDE	Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement
RPP	Rapport sur la performance du portefeuille
S&E	Suivi-évaluation
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact

Résumé

1. Les faits montrent que, dans les économies où l'on observe une plus grande égalité des sexes, au plan tant des possibilités que des bénéfices, non seulement la croissance économique mais aussi la qualité de vie sont supérieures. Il est essentiel de remédier aux inégalités entre les sexes et d'autonomiser les femmes pour relever le défi que représente l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et permettre aux populations rurales pauvres de se libérer de la pauvreté. La croissance agricole est plus forte lorsque les femmes comme les hommes ont la possibilité de participer pleinement à l'activité économique. Les programmes de développement sont plus pertinents et plus durables lorsque les femmes comme les hommes peuvent participer aux institutions rurales et faire valoir leurs besoins et leurs priorités propres dans les organes de décision. Pourtant, malgré les preuves de plus en plus nombreuses que l'amélioration des capacités et du bien-être des femmes est fortement corrélée à la réduction de la pauvreté et à d'autres progrès, tels que le recul de la mortalité infantile et de la malnutrition des enfants, les inégalités entre les sexes demeurent excessivement fortes dans le monde en développement. Actuellement, à de rares exceptions près, les femmes sont plus mal loties que les hommes en milieu rural, et que les femmes et les hommes des milieux urbains, au vu de tous les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement sur lesquels des données sont disponibles. Si les femmes disposaient de l'égalité d'accès aux facteurs de production, estime l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les rendements des exploitations agricoles dirigées par des femmes augmenteraient de 20% à 30% et la production agricole totale de 2,5% à 4% dans les pays en développement. En fait, il en résulterait une baisse de 12% à 17% du nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde, soit entre 100 et 150 millions de personnes.
2. Depuis sa fondation en 1978, le FIDA a fait de la lutte contre les inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes la pierre angulaire de son action visant à réduire la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire. La résolution des problèmes d'égalité des sexes est essentielle au succès des politiques et des cadres stratégiques du FIDA. C'est pourquoi il est à l'avant-garde des travaux sur les problèmes liés à l'égalité des sexes dans le contexte du développement agricole et rural. Or, dans ces premières années du XXI^e siècle, la mondialisation, les marchés émergents, l'instabilité des prix des produits alimentaires, le changement climatique et l'accroissement démographique sont source à la fois de nouvelles possibilités et de nouveaux défis pour les ruraux pauvres, en particulier ceux qui ont peu de moyens, et spécialement les femmes.
3. La Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sera essentielle pour atteindre l'objectif primordial du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015, qui est d'œuvrer pour que les populations rurales pauvres, femmes et hommes, améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité d'adaptation. Cette politique consolidera la position de chef de file du Fonds en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le contexte du développement agricole et rural. Elle s'appuie sur l'expérience du Fonds en la matière et sur les résultats de ses opérations sur le terrain ainsi que dans le domaine plus vaste des politiques. Elle le dotera d'un outil stratégique lui permettant de systématiser, d'intensifier et de reproduire à plus grande échelle les efforts qu'il déploie pour réduire les disparités entre les sexes et améliorer la situation économique et sociale des femmes dans des milieux ruraux en mutation rapide. L'élaboration d'une politique concernant l'égalité des sexes a été recommandée en 2010 par l'évaluation au niveau de l'institution de la performance du FIDA en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

4. Cette politique vise à approfondir l'impact et à accroître la durabilité des initiatives de développement soutenues par le FIDA. Son but est d'accentuer l'impact du FIDA sur l'égalité des sexes et de renforcer l'autonomisation des femmes dans les zones rurales pauvres. À cet effet, elle pose les trois objectifs stratégiques suivants:
- **Objectif stratégique 1: Promouvoir l'autonomisation économique des ruraux des deux sexes afin de leur permettre de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier, sur un pied d'égalité.**
 - **Objectif stratégique 2: Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales.**
 - **Objectif stratégique 3: Réaliser un équilibre plus équitable entre les femmes et les hommes dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux.**
5. Le cadre de résultats est présenté au tableau 1. Les objectifs stratégiques seront mis en œuvre dans cinq domaines d'action. Les domaines d'action 1 à 3 concernent les activités de base du FIDA, tandis que les domaines 4 et 5 ont trait aux structures institutionnelles et aux ressources nécessaires à l'exécution des politiques. Cinq produits principaux sont prévus, et un ensemble initial d'indicateurs a été établi pour chaque produit (annexe IV). L'approche et les indicateurs retenus seront affinés et adaptés aux priorités locales et régionales ainsi qu'aux réalités du terrain.
- **Domaine d'action 1: Programmes de pays et projets soutenus par le FIDA.** Produit: Les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont systématiquement prises en compte dans les programmes de pays et les projets soutenus par le FIDA.
Indicateurs:
 - 1.1 Augmentation de la proportion des prêts et des dons ayant des objectifs spécifiques d'égalité des sexes et soutenus par des allocations budgétaires claires
 - 1.2 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes dans la conception des prêts et des dons
 - **Domaine d'action 2: Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs.** Produit: La contribution du FIDA au plaidoyer, à la collaboration et aux partenariats stratégiques, ainsi qu'à la gestion des savoirs concernant l'égalité des sexes est améliorée.
Indicateurs:
 - 2.1 Augmentation de l'apport du FIDA concernant les questions d'égalité des sexes dans les réunions et les publications internationales
 - 2.2 Mention, dans les documents clés de politique du FIDA et les produits relatifs aux savoirs, des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
 - 2.3 Concentration renforcée sur les questions d'égalité des sexes, dans la concertation et la reproduction à plus grande échelle
 - 2.4 Initiatives communes plus nombreuses avec les autres institutions de développement pour les activités relatives à l'égalité des sexes

- **Domaine d'action 3: Renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des institutions gouvernementales.** Produit: L'aptitude des partenaires à traiter les questions d'égalité des sexes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural est renforcée.

Indicateurs:

- 3.1 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes à l'achèvement, dans le portefeuille de prêts et dons
- 3.2 Augmentation du nombre et de la qualité des initiatives à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes entreprises par les institutions gouvernementales

- **Domaine d'action 4: Égalité des sexes et diversité équilibrée au sein du FIDA.** Produit: Des approches et procédures institutionnelles à l'appui de l'égalité des sexes et d'une diversité équilibrée sont élaborées.

Indicateurs:

- 4.1 Augmentation du nombre de femmes de grade P-5 ou supérieur, employées au FIDA
- 4.2 Amélioration de la notation des réponses des femmes et des hommes aux enquêtes auprès du personnel portant sur l'égalité des sexes (par exemple, équilibre travail/vie personnelle)

- **Domaine d'action 5: Ressources, suivi et responsabilité professionnelle.** Produit: Les ressources institutionnelles du FIDA, humaines et financières, et les systèmes de suivi et de reddition de compte soutiennent pleinement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Indicateurs:

- 5.1 Accroissement des ressources humaines et financières du budget de base du FIDA investies à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
 - 5.2 Augmentation du nombre de mentions substantielles des questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural présentées par la direction dans les réunions publiques et les médias.
 - 5.3 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'examen annuel de la performance du FIDA.
6. Le plan d'exécution de la politique pour 2012-2015 est présenté au tableau 2. Une fois approuvée la politique du FIDA, une stratégie de communication et de consultation sera élaborée et le plan sera affiné en partenariat avec les départements et divisions intéressés du FIDA.
 7. Une équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes, animée par un membre de la direction, sera formée pour prodiguer des conseils et rendre compte au niveau institutionnel. Cette équipe sera également chargée de suivre les progrès accomplis par le FIDA en ce qui concerne l'application des prescriptions du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies que le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) pour la coordination s'apprête à adopter pour la mise en œuvre de la politique des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le groupe thématique sur l'égalité des sexes épaulera cette équipe spéciale pour les aspects techniques. Le cadre de responsabilité est présenté à l'annexe V.

8. L'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique sera examiné par l'équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes et fera l'objet d'un rapport annuel au Conseil d'administration. L'examen à mi-parcours de la politique aura lieu vers la fin de 2014, parallèlement à l'audit participatif de l'Organisation internationale du Travail sur l'égalité des sexes ou l'équivalent, et un rapport sera remis au Conseil d'administration l'année suivante.

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui est exposée dans le présent document.

Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

I. Contexte

A. Introduction

1. Les faits montrent que dans les économies où l'on observe une plus grande égalité entre les sexes, au plan tant des possibilités que des bénéfices, non seulement la croissance économique mais aussi la qualité de vie sont supérieures. Il est essentiel de remédier aux inégalités entre les sexes et d'autonomiser les femmes pour relever le défi que représente l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et permettre aux populations rurales pauvres de se libérer de la pauvreté. La croissance agricole est plus forte lorsque les femmes comme les hommes ont la possibilité de participer pleinement à l'activité économique, lorsque leur temps, en particulier celui des femmes, est dégagé des tâches pénibles et répétitives, et lorsqu'ils sont motivés par une participation équitable aux fruits de leurs efforts. La pertinence et la durabilité des programmes de développement se trouvent accrues lorsque les femmes et les hommes ont la possibilité de participer aux institutions rurales et de faire valoir leurs besoins et leurs priorités propres dans les instances de décision. Or, malgré les preuves de plus en plus nombreuses que l'amélioration des capacités des femmes et de leur bien-être est fortement corrélée à la réduction de la pauvreté et aux progrès de la qualité de vie, tels que le recul de la mortalité infantile et de la malnutrition des enfants, les inégalités entre les sexes demeurent excessivement fortes dans le monde en développement.
2. Depuis sa fondation en 1978, le FIDA a fait de la lutte contre les inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes la pierre angulaire de son action visant à réduire la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire. La résolution des problèmes d'égalité des sexes est essentielle au succès des politiques et des cadres stratégiques du FIDA. C'est pourquoi le FIDA est à l'avant-garde des travaux sur les problèmes liés à l'égalité des sexes dans le contexte du développement agricole et rural. Or, dans ces premières années du XXI^e siècle, la mondialisation, les marchés émergents, l'instabilité des prix des produits alimentaires, le changement climatique et l'accroissement démographique sont source à la fois de nouvelles possibilités et de nouveaux défis pour les ruraux pauvres, en particulier ceux qui ont peu de moyens, et spécialement les femmes. Pour y remédier, le FIDA doit parfaire ses stratégies et ses instruments afin de produire un impact plus important et plus durable¹.
3. La Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sera essentielle pour atteindre l'objectif primordial du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015: œuvrer pour que les populations rurales pauvres, femmes et hommes, améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité d'adaptation. Cette politique donnera au FIDA un axe stratégique pour systématiser, intensifier et reproduire à plus grande échelle les efforts qu'il fait pour éliminer les disparités entre les sexes et améliorer la situation économique et sociale des femmes dans des milieux ruraux en mutation

¹ Cadre stratégique du FIDA 2011-2015.

rapide. Elle influera sur tous les aspects du travail du FIDA: les programmes de pays et les projets, la concertation et le plaidoyer, la communication et l'apprentissage. La culture institutionnelle et la gestion des ressources humaines du FIDA seront en cohérence avec ses objectifs dont elles appuieront la réalisation. L'élaboration d'une politique d'égalité des sexes a été recommandée en 2010 par l'évaluation au niveau de l'institution de la performance du FIDA en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes². Un glossaire des principaux termes relatifs à l'égalité des sexes est présenté à l'annexe I.

B. L'inégalité des sexes dans le développement agricole et rural

4. Il est de nouveau largement admis qu'il convient de remédier aux inégalités entre les sexes pour accroître la production agricole et renforcer la croissance de l'économie rurale. Analysant les dimensions de la pauvreté rurale, le *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*³, publié par le FIDA, reconnaît que certains groupes sont souvent excessivement pénalisés dans les tentatives qu'ils font pour échapper à la pauvreté, par les handicaps, et l'exclusion qui trouve son origine dans les inégalités de pouvoir liées au sexe, à l'âge et à l'identité ethnique. Cela est coûteux non seulement pour les individus et leurs familles, mais aussi pour l'économie nationale et mondiale dans son ensemble.
5. Les femmes sont des acteurs de premier plan dans le secteur agricole, dans la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, ainsi que dans la gestion des ressources naturelles⁴. Elles représentent 43% de la population active agricole dans l'ensemble des pays en développement et jusqu'à 50% en Asie orientale et en Afrique subsaharienne⁵. Elles sont présentes d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur: dans leurs propres entreprises, ainsi que dans les activités familiales et salariées, et elles mènent de multiples activités en faisant souvent appel à leurs propres systèmes de savoirs. Elles participent aussi à diverses activités non agricoles dans le cadre de leur stratégie de diversification des moyens de subsistance⁶, et ont la charge de la majeure partie des travaux ménagers. Les femmes puisent quotidiennement dans le milieu naturel – pour s'approvisionner en eau et en bois de feu – et utilisent les produits naturels à des fins économiques et médicales. Pourtant, elles ont beaucoup moins accès que les hommes aux biens et aux services qui leur permettraient d'augmenter leur productivité, et elles sont sous-représentées dans les comités de gestion et les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles.
6. Dans le rapport intitulé *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*⁷, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) constate que l'écart des rendements entre les exploitations agricoles dirigées par des hommes et celles dirigées par des femmes est en moyenne de 20% à 30%, différence qu'elle attribue en grande partie à l'inégalité d'accès aux ressources productives plutôt qu'à la compétence. La réduction de l'inégalité d'accès des femmes aux ressources productives s'est révélée avoir un impact majeur sur la production agricole, en particulier dans les pays où les femmes participent le plus à la production agricole pour les cultures qui leur sont principalement dévolues et quand la disparité entre ce que les femmes font et les intrants et actifs dont elles ont besoin est la plus grande.

² Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (2010). Évaluation au niveau de l'institution de la performance du FIDA en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes (EB 2010/101/R.9), http://ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/corporate/gender.pdf

³ FIDA (2011). Rapport sur la pauvreté rurale, nouvelles réalités, nouveaux défis: de nouvelles chances pour la génération prochaine.

⁴ Banque mondiale, FAO et FIDA (2009). *Gender in Agriculture Sourcebook*.

⁵ FAO (2011). *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*, le rôle des femmes dans l'agriculture: combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement.

⁶ FAO, FIDA et Bureau international du Travail (2010). Les dimensions sexospécifiques de l'emploi agricole et rural: différencier les démarches de lutte contre la pauvreté.

⁷ FAO (2011). *Op.cit.*

7. Dans son *Rapport sur le développement dans le monde 2012*⁸, la Banque mondiale, reprenant un de ses thèmes antérieurs, plaide en faveur de l'égalité des sexes, mesure intelligente sur le plan économique, car elle renforce la productivité et améliore les autres résultats en matière de développement, y compris les perspectives pour la génération de demain. Le dernier quart de siècle a connu une réduction sans précédent de nombreuses inégalités entre les sexes – dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Néanmoins, des inégalités criantes entre les sexes persistent, restreignant non seulement les droits et le bien-être des femmes, mais aussi, ce qui est plus grave, limitant la croissance économique mondiale et le développement humain. Le rapport argumente que la croissance économique ne réduit pas à elle seule les inégalités entre les sexes: des politiques et des programmes spécifiques sont nécessaires pour éliminer les inégalités qui persistent même quand les pays s'enrichissent.
8. L'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural est un élément essentiel de la solution de certains des défis les plus graves auxquels le monde est confronté aujourd'hui: la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement durable⁹. Il est maintenant reconnu que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur de la réalisation de l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et pas seulement du troisième, spécifiquement consacré à l'égalité des sexes¹⁰. Étant donné le rôle que jouent les femmes dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, et leur participation à la production agricole, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont aussi essentielles pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable de l'environnement et, par voie de conséquence, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets¹¹. Or, actuellement, à travers le monde et à quelques exceptions près, les femmes sont plus mal loties que les hommes en milieu rural, et que les femmes et les hommes des milieux urbains, au vu de tous les indicateurs des OMD sur lesquels des données sont disponibles¹².
9. Les adolescentes rurales sont confrontées à un triple handicap: la ruralité, le sexe et l'âge¹³. Comme les adolescents qui vivent en milieu rural, elles sont pénalisées par le manque d'accès à l'infrastructure et aux services, en particulier la terre, les marchés, la finance, l'éducation et la formation, et les soins de santé indispensables. Cependant, parce que les normes sociales et culturelles touchant les rôles liés au sexe sont plus profondément enracinées en milieu rural, les filles sont souvent surchargées de travail, ont une moindre probabilité de terminer leur scolarité et sont souvent vouées au mariage précoce avec son cortège de risques de mauvaise santé reproductive, d'accouchements multiples et de violence sexiste. Cette situation désastreuse et le désir d'une vie meilleure incitent de nombreuses jeunes femmes des campagnes à abandonner leur village pour aller vivre en zone urbaine ou émigrer. Sans formation appropriée ni compétences, elles sont une proie facile pour l'exploitation et les trafics. Les jeunes femmes sont aussi les premières victimes de l'infection par le VIH. L'occasion d'agir pour transformer la vie non seulement des adolescentes, mais aussi des générations futures, ainsi que de stimuler la croissance économique, est souvent manquée.

⁸ Banque mondiale (2011). *Rapport sur le développement dans le monde 2012*, Égalité des genres et développement.

⁹ Conseil économique et social des Nations Unies (2011), L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels. Cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, 27 février-9 mars 2012, New York.

¹⁰ Programme des Nations Unies pour le développement (2010). Rapport 2010 sur les *Objectifs du Millénaire pour le développement*.

¹¹ De fait, les trois conventions de Rio – la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – collaborent avec le Fonds pour l'environnement mondial à l'harmonisation de leurs approches d'intégration de l'égalité des sexes afin d'améliorer la gouvernance environnementale mondiale. La question sera débattue à Rio+20 en 2012.

¹² Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes (2012). Les femmes rurales et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Fiche pratique. New York, février 2012.

¹³ Bertini, C. (2011). *Girls Grow: A Vital Force in Rural Economies*. A girls count report on adolescent girls. États-Unis: The Chicago Council on Global Affairs.

10. Il ne s'agit pas seulement de supprimer les inégalités dont souffrent les femmes. Les normes et les attentes sociales empêchent aussi les hommes de réaliser pleinement leur potentiel. Les hommes et les jeunes garçons peuvent éprouver des formes de vulnérabilité liées au sexe et être affectés négativement par les stéréotypes sexuels. Certains ont de la difficulté à se conformer aux conduites attachées à la représentation classique de la masculinité et se sentent marginalisés. Par exemple, les normes culturelles peuvent empêcher les hommes de participer aux cours d'alphabétisation pour adultes, de s'occuper des enfants ou de la cuisine au foyer. Dans certaines parties du monde, l'inégalité entre les sexes est inversée et les garçons sont moins scolarisés que les filles. La violence liée au sexe peut parfois être déclenchée par un sentiment d'impuissance lorsque l'homme n'est plus en mesure de remplir son rôle traditionnel de soutien de famille. Dans certaines régions, les mutations économiques rapides peuvent exposer les hommes plus que les femmes au risque de perte de leur emploi ou de sous-emploi. Ailleurs, les hommes manquent les occasions de développement, et des initiatives ciblées sont nécessaires, par exemple, pour mettre en discussion les stéréotypes traditionnels sur les hommes et la masculinité, et promouvoir des identités et des rôles sexuels positifs.
11. Les rôles et les relations entre les sexes peuvent changer, au sein du ménage ou de la communauté et au cours du temps, et ils changent effectivement. Les causes peuvent être le développement technologique, l'apparition de nouvelles possibilités économiques ou le changement des mentalités au sein du ménage. L'évolution des rôles tant des femmes que des hommes, et de leurs relations, est la condition préalable de l'égalité des sexes. Il est par conséquent essentiel d'engager les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans le processus de développement. Le défi consiste à garantir l'égalité des chances aux femmes et aux hommes dans la participation aux activités de développement, participation tant au travail lui-même qu'à ses résultats. Les femmes sont néanmoins en butte à des inégalités, et des interventions sélectives sont nécessaires pour qu'elles soient traitées sur un pied d'égalité.

C. L'inégalité des sexes: cause majeure de faible productivité et d'échec du développement rural

12. **D'une façon générale, les femmes rurales ont un accès plus limité que les hommes aux intrants, services, organisations rurales, infrastructures et techniques de production.** Par suite de l'effet conjugué des normes sociales et culturelles, et de la structure des services, dans la plupart des sociétés rurales, les femmes rencontrent des difficultés particulières à accéder aux intrants, à la terre et aux ressources naturelles, ainsi qu'aux techniques et aux marchés des produits. Elles sont sous-représentées dans les organisations rurales aux niveaux tant des simples adhérents que de la direction. La fourniture des services privilégie en général les hommes, qu'il s'agisse de vulgarisation et de recherche, de développement et de formation techniques, de services financiers et de conseil professionnel. Le manque de sécurité touchant les biens, en particulier la terre, fait que les femmes sont souvent moins disposées et moins capables de prendre des risques et d'innover. L'absence de garanties leur interdit l'accès aux services formels de crédit. L'incertitude des droits de propriété et de succession les détourne des investissements qui ne portent leurs fruits qu'à long terme, tels que la conservation des sols et des eaux ou les cultures d'arbres, et exacerbe la vulnérabilité des veuves. Si le manque de services et d'infrastructure de base, tels que l'approvisionnement en eau, l'énergie, les routes et les marchés, pèse lourdement sur l'ensemble des ruraux, son impact négatif est plus fort sur les femmes et les filles, qui sont habituellement chargées des corvées d'eau et de bois. Les femmes dépendant davantage de l'agriculture pluviale et du milieu naturel, et ayant moins accès que les hommes à l'irrigation, aux marchés et à des revenus sûrs, leurs moyens de subsistance sont plus vulnérables aux chocs externes, tels

que l'impact du changement climatique ou de la flambée des prix des produits alimentaires.

13. **Les femmes rurales sont souvent démotivées faute de recueillir le juste fruit de leurs efforts.** Dans de nombreuses communautés, les hommes disposent de la plus grande partie du produit des récoltes commerciales et de l'élevage, bien que les femmes y consacrent une quantité de travail importante. Traditionnellement, les hommes jouent un rôle plus grand dans la production agricole et animale destinée au marché, la négociation des prix, le transport des produits pondéreux et la vente proprement dite, même lorsque l'entreprise a été créée par la femme. La faible intégration des femmes dans les chaînes de valeur provient aussi de leur manque de temps et de mobilité. Quand une activité se commercialise, il se peut que les femmes se retrouvent avec une charge disproportionnée de travail supplémentaire sans profiter des bénéfices accrus qui en résultent, ou que les hommes s'approprient des activités antérieurement considérées comme l'apanage des femmes. Inversement, la création de flux de revenus indépendants par les femmes peut parfois avoir pour conséquence que les hommes se sentent moralement diminués au sein du ménage.
14. **Les femmes rurales n'ont pas la parole dans la prise de décision.** Les normes et pratiques culturelles, le défaut d'instruction et de confiance en soi, le manque de temps empêchent les femmes de contribuer à la prise de décision à tous les niveaux: domestique, communautaire et national. Les femmes ont souvent un pouvoir de décision limité au sein du ménage, au détriment du bien-être de tous les membres du foyer. Nombre de tâches associées à la vie rurale sont réparties en fonction du sexe, ce qui entraîne des différences dans les priorités, les incitations, les possibilités et les savoirs des femmes et des hommes. Par voie de conséquence, l'absence de parole des femmes rurales dans les affaires publiques fait que les investissements et les politiques sont moins sensibles aux priorités et aux contraintes spécifiques de la moitié de la population et qu'ils ne produisent donc pas les résultats attendus en matière de développement. En réalité, bien qu'apparemment neutres, ces investissements et ces politiques peuvent avoir des effets défavorables sur les femmes.
15. **Les femmes rurales sont accablées par le labeur quotidien.** La journée de travail des femmes rurales est généralement plus longue que celle des hommes. Elles se mettent en quatre pour accomplir une multitude de tâches ménagères ou d'activités productives, y compris les soins aux enfants, aux vieillards, aux infirmes ou aux malades chroniques. Elles passent souvent de nombreuses heures à la collecte de l'eau et du bois nécessaires aux besoins du ménage, tâche qui devient de plus en plus lourde par suite du changement climatique, de l'amenuisement des ressources forestières et de la pénurie d'eau. L'assainissement et l'alimentation en eau de boisson ne sont souvent guère prioritaires dans le budget des ménages ou l'aide publique au développement, en dépit de leur importance considérable pour la santé publique, l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté et la croissance économique¹⁴. La santé et le bien-être des femmes rurales sont aussi pénalisés par une mauvaise nutrition, la médiocrité des soins de santé maternelle, et une plus grande vulnérabilité, biologique, sociale et économique, au risque d'infection par le VIH et aux ravages du sida.

D. Remédier à l'inégalité des sexes pour renforcer l'impact et l'efficacité en matière de développement

16. **Réduire les inégalités entre les sexes contribue grandement à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à faire reculer la malnutrition des enfants.** La FAO estime que si les femmes bénéficiaient de l'égalité d'accès aux facteurs de production, les rendements des exploitations dirigées par des femmes augmenteraient de 20% à 30% et la production agricole de 2,5% à 4% dans les

¹⁴ Programme des Nations Unies pour le développement (2010). *Op.cit.*

pays en développement. En fait, le nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde s'en trouverait réduit de 12% à 17%, soit de 100 à 150 millions d'individus¹⁵. On a constaté que l'autonomisation des femmes était l'un des moyens les plus efficaces de réduire la malnutrition chronique des enfants¹⁶. Les femmes jouent un rôle primordial tant dans la production que dans la préparation de la nourriture pendant les 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant. L'éducation, la santé et l'état nutritionnel de la mère, ainsi qu'une voix égale dans la prise de décision du ménage, ont un impact important sur l'état sanitaire et nutritionnel des enfants. De plus, le recul de la mortalité infantile et de la malnutrition des enfants contribue à créer les conditions nécessaires pour rompre le cercle vicieux de la privation due à la malnutrition et surmonter la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

17. **Une plus grande égalité entre les sexes contribue à alimenter la croissance économique et libérer les populations de la pauvreté.** Les avantages à retirer d'un renforcement de l'égalité entre les sexes dans le cadre du développement rural ne se limitent pas à la réduction de la faim. Le regain d'intérêt que suscite le secteur agricole à l'échelle internationale est l'occasion d'accentuer la reconnaissance et le soutien apportés aux femmes et aux filles du monde rural¹⁷. La petite agriculture n'est pas seulement une source d'aliments et de revenus pour les ménages, elle est aussi un facteur de croissance économique en milieu rural¹⁸. Renforcer l'accès des femmes aux ressources et aux services et le contrôle qu'elles exercent sur ces deux aspects, tant dans la sphère économique que dans la sphère sociale, permet de libérer le potentiel de production de la moitié de la population. Une main-d'œuvre mieux éduquée, plus qualifiée et mieux informée est plus productive. De tous les investissements en faveur du développement, les investissements dans l'égalité entre les sexes sont les plus fructueux, aussi bien pour la génération actuelle que pour les générations futures¹⁹.
18. **Remédier au problème des inégalités entre les sexes renforce la pertinence, l'efficacité et la durabilité des programmes et des projets, au bénéfice de l'ensemble du ménage.** Les faits montrent que les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont pour effet :
- **D'augmenter les revenus et les biens des ménages.** Quand les femmes sont économiquement autonomes, les flux de revenus s'accroissent. Quand leur participation à la prise de décision au sein du ménage est renforcée, non seulement la quantité globale des biens du ménage s'accroît, mais leur composition change aussi. En général, les femmes dépensent une plus grande part de leurs revenus monétaires que les hommes en aliments et autres articles destinés à satisfaire les besoins immédiats du ménage. Lorsque les hommes participent davantage à l'organisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux côtés des femmes, les ménages accroissent leur sécurité alimentaire.
 - **De renforcer le capital humain et social.** Le développement des compétences des membres des communautés rurales, par la formation à l'alphabétisation et au calcul, ainsi qu'à la finance et au droit, donne aux femmes et aux hommes les moyens de prendre des décisions mieux fondées. La formation des femmes à la participation et à la direction des organisations a pour résultat de renforcer le capital social, d'accroître la pertinence des

¹⁵ FAO (2011). *Op. cit.*

¹⁶ Smith, L., Ramakrishnan, U., Ndiaye, A., Haddad, L. et Martorell, R. (2003). *The importance of women's status for child nutrition in developing countries*, Research report 131. Washington, D.C.: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI); et Banque mondiale (2011). *Op. cit.*

¹⁷ Conseil économique et social des Nations Unies (2011). *Op. cit.*

¹⁸ FIDA (2012). Rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs, Rome, 22-23 février 2012.

¹⁹ Organisation de coopération et de développement économiques (2010). *Accelerating progress towards the MDGs through pro-poor growth: Policy messages from the DAC Network on Poverty Reduction*. Paris.

interventions de développement et de permettre aux femmes de négocier plus efficacement au sein du ménage.

- **De conserver l'environnement naturel.** Les techniques qui ont pour effet d'alléger le travail (par exemple, les poêles consommant peu de combustible) et la plantation de parcelles boisées réduisent la charge de travail des femmes ainsi que la pression sur les ressources naturelles. La participation des femmes à l'infrastructure et aux comités sur les ressources naturelles améliore la gestion et la conservation de ces ressources, y compris l'eau.
- **De renforcer la gestion durable des projets.** Lorsque les femmes participent à la conception et à l'exécution des projets, la durabilité des projets s'améliore²⁰.

E. L'expérience du FIDA

19. Le FIDA a une occasion unique d'accroître sa contribution à la réduction de la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la spécificité de son travail avec les petits exploitants, parmi lesquels les femmes sont nombreuses, et de faire de la concentration au niveau du terrain sa principale activité. Pour ce faire, il s'appuie sur plusieurs dizaines d'années d'expérience de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en milieu rural ainsi que de l'intégration des préoccupations correspondantes dans ses opérations.
20. D'entrée de jeu, le FIDA a cherché à garantir que les femmes rurales bénéficient de ses investissements, comme il ressort des Conditions générales applicables au financement du développement agricole. À la faveur de l'expérience, et en harmonie avec la communauté du développement dans son ensemble, cette approche a progressivement évolué, de la concentration sur des activités spécifiquement destinées aux femmes dans ses projets vers une plus grande attention, à partir du début des années 1990, aux rôles des femmes et des hommes et à leurs relations à l'égard des moyens de subsistance ruraux, s'attaquant aux inégalités pertinentes et intégrant les femmes de façon plus systématique comme bénéficiaires des projets et parties prenantes.
21. En sus de ses ressources administratives, le FIDA a mobilisé des prêts et des dons importants au profit d'initiatives en faveur de l'égalité des sexes, dans ses opérations sur le terrain et au siège. Ils ont été complétés par des fonds supplémentaires accordés par les donateurs pour des actions spécifiques de renforcement des capacités, de pilotage et d'apprentissage, qui ne pouvaient être financées à l'époque par le budget ordinaire du FIDA²¹.
22. Depuis la fin des années 1990, les cinq divisions régionales ont mis en œuvre des programmes financés par des dons du FIDA et des fonds supplémentaires. Ces programmes ont renforcé les capacités, mobilisé ressources et assistance technique, établi de nouveaux partenariats, soutenu le plaidoyer et la concertation, dégagé des enseignements précieux pour les programmes du FIDA et au-delà, et, pour certaines divisions, débouché sur des stratégies régionales spécifiques en matière d'égalité des sexes. Plusieurs initiatives ont été entreprises pour tirer des enseignements de ces programmes et les partager afin d'améliorer l'impact du FIDA sur le terrain.

²⁰ L'étude de 271 projets de la Banque mondiale par l'IFPRI a établi que lorsque les femmes étaient consultées, la durabilité des projets augmentait de 16%. Cité par l'IFPRI (2000). Les femmes ou la clé de la sécurité alimentaire, Regards sur les ménages.

²¹ Le suivi des dépenses et les données sur les activités consacrées à l'égalité des sexes en 2010 montrent que, cette année-là, le FIDA a investi 13% du budget total du Département gestion des programmes dans l'emploi du personnel et de consultants pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et 14% de plus pour des activités liées à l'égalité des sexes (ces chiffres ne comprennent pas les investissements sur le terrain). Sur le total des dépenses consacrées à des activités liées à l'égalité des sexes, 44% ont été financées par le budget administratif, 40% par des dons du FIDA et 16% par des fonds supplémentaires. En moyenne, le personnel du FIDA a consacré environ 10% de son temps à des activités liées à l'égalité des sexes (ces chiffres ne comprennent pas les spécialistes travaillant exclusivement sur l'égalité des sexes).

23. Au cours du temps, le Fonds a travaillé en partenariat avec les organisations établies à Rome (la FAO et le Programme alimentaire mondial), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), d'autres institutions financières internationales (IFI), des ONG et des organisations de la société civile spécialisées, afin d'entreprendre des initiatives communes de plaidoyer, d'apprentissage et de renforcement des capacités relatives aux problèmes d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural. Le FIDA participe aussi à des réseaux mondiaux, tels que le Réseau interinstitutions des Nations Unies sur les femmes et l'égalité des sexes, le Réseau sur l'égalité homme-femme du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et le Groupe de travail sur le genre des banques multilatérales de développement. Le travail du FIDA en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est guidé par les engagements mondiaux en faveur de l'égalité des sexes, en particulier l'OMD3, et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
24. **Politiques et instruments opérationnels.** Les stratégies du FIDA concernant la promotion économique des femmes, adoptée en 1992, établit fermement l'amélioration des revenus des femmes et la maîtrise des biens comme principal levier du FIDA pour l'amélioration de la situation générale des femmes. De nombreuses politiques du FIDA contiennent dans leurs principes et dans leurs démarches, des considérations d'égalité des sexes, en particulier celle de 2006²² sur le ciblage et celle de 2009²³ sur l'engagement aux côtés des peuples autochtones. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes figurent parmi les huit principes d'action du Cadre stratégique. Au fil des ans, des instruments opérationnels ont été élaborés pour intégrer de façon systématique le souci d'égalité des sexes dans le cycle des programmes et des projets du FIDA²⁴. Des considérations relatives à l'égalité des sexes sont maintenant intégrées dans toute la gamme des procédures opérationnelles, de l'établissement des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axés sur les résultats à l'évaluation finale, en passant par la conception, l'exécution et le suivi des projets (voir annexe II). Simultanément, des mesures spécifiques sont prises pour remédier aux inégalités traditionnelles entre les sexes dans les projets soutenus par le FIDA.
25. Dans sa propre organisation, le FIDA a soutenu l'égalité des sexes, adoptant des mesures proactives pour améliorer l'équilibre entre le travail et la vie personnelle, telles que les arrangements de travail particuliers, le congé de paternité et la garderie des enfants. Le Code de conduite du FIDA contient la plupart des ingrédients que requiert une culture favorable à la diversité.
26. **Résultats.** La performance du FIDA en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes a été évaluée en 2010 par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE). À l'époque, les femmes représentaient près de 50% des participants aux projets soutenus par le FIDA, et la performance en matière d'égalité des sexes de 88% des projets, à leur achèvement, était jugée de moyenne à élevée²⁵. L'équilibre entre les sexes au sein du personnel du cadre organique était

²² La Politique du FIDA en matière de ciblage (2006) énonce que le FIDA prendra en compte "la problématique hommes-femmes et [visera] en particulier les femmes au sein de tous les groupes cibles identifiés, pour des raisons d'équité, d'efficacité et d'impact, en portant une attention spéciale aux femmes dirigeant un ménage, qui sont souvent particulièrement défavorisées". http://www.ifad.org/pub/policy/target/targeting_f.pdf

²³ La Politique du FIDA relative à l'engagement aux côtés des peuples autochtones énonce que "le FIDA continuera d'inclure un volet sur la problématique hommes-femmes dans ses projets, en s'engageant tout particulièrement à améliorer le bien-être des femmes autochtones...". http://www.ifad.org/english/indigenous/documents/ip_policy_f.pdf

²⁴ Les principaux jalons sont les suivants: Sécurité alimentaire des ménages et rôle des hommes et des femmes – Aide-mémoire pour la conception des programmes et des projets, 1999 (<http://www.ifad.org/gender/approach/gender/mem.htm>); Plan d'action pour l'égalité des sexes, Intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les opérations du FIDA, 2003-2006 (<http://www.ifad.org/gender/policy/action.pdf>); et Cadre pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les opérations du FIDA, 2008 (<http://www.ifad.org/gender/framework/framework.pdf>).

²⁵ FIDA (2010). Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement.

supérieur à la moyenne des autres institutions des Nations Unies, toutefois des progrès restaient à faire au niveau P-5 et au-dessus.

27. L'évaluation a aussi constaté que le FIDA obtenait de meilleurs résultats que les autres IFI en ce qui concernait l'amélioration des processus opérationnels visant à renforcer son action en faveur de l'égalité des sexes. Cela était dû aux initiatives mises en œuvre pour intégrer les considérations d'égalité des sexes dans le cycle des projets et les procédures du FIDA. En conséquence, l'évaluation a estimé que le FIDA avait obtenu des résultats importants sur le terrain pour ce qui est du renforcement des capacités des femmes, de leur autonomisation économique et de leur rôle accru dans la prise de décision. Elle a aussi reconnu que le FIDA avait joué un rôle primordial en matière de plaidoyer, en attirant l'attention des décideurs politiques, aux niveaux national, régional et mondial, sur la contribution des femmes rurales. En revanche, l'évaluation a préconisé une plus grande cohérence du portefeuille, une responsabilité accrue à tous les niveaux, ainsi qu'un apprentissage et une promotion plus efficaces d'une culture institutionnelle soutenant l'égalité des sexes, dans son principe et dans la pratique.
28. **Enseignements tirés et bonnes pratiques.** Au fil du temps, l'expérience sur le terrain, les événements d'apprentissage et les autoévaluations des programmes régionaux en faveur de l'égalité des sexes, et, tout récemment, l'évaluation de l'égalité des sexes au niveau de l'institution, ont généré une masse de connaissances sur les approches qui donnent de bons résultats au niveau des projets. Le FIDA a progressivement tiré de sa propre expérience et de celle d'autres organisations des enseignements au sujet des facteurs qui déterminent une bonne performance en matière d'égalité des sexes dans le cycle des programmes et des projets. Il a constaté que les projets qui fonctionnent bien présentent les caractéristiques suivantes: une stratégie d'égalité des sexes bien définie et fondée sur une analyse socioéconomique et une étude des questions de genre; des ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre cette stratégie et notamment des compétences en matière de genre au sein de l'équipe de gestion; des objectifs progressistes mais réalistes concernant la participation des femmes aux activités des projets; des systèmes de suivi-évaluation (S&E) sensibles à l'égalité des sexes. La compréhension et l'engagement des institutions gouvernementales, du personnel de gestion des projets et des partenaires d'exécution sont les garants d'un environnement propice à la réussite des projets concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces facteurs de réussite essentiels sont récapitulés dans "Éléments clés d'une conception et d'une exécution des projets soucieuses d'égalité entre les sexes", qui présentent un ensemble de normes communes minimales destinées à guider les processus de conception et d'exécution²⁶. Un exposé des bonnes pratiques d'intégration de l'égalité des sexes par domaine thématique, illustré par l'expérience du FIDA sur le terrain, est présenté à l'annexe III.

F. Justification de la Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

29. La politique d'égalité des sexes renforcera la position de chef de file du FIDA en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le développement agricole et rural. Elle s'appuie sur l'expérience acquise par le FIDA sur le terrain, et plus largement dans la sphère des politiques, en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et sur les résultats qu'il a obtenus à cet égard. Elle aidera le FIDA à développer et reproduire à plus grande échelle et de façon systématique les approches réussies, et à relever les nouveaux défis qui se présentent aux ruraux des deux sexes dans une économie mondiale en mutation. Cette politique répond aussi aux recommandations

²⁶ <http://www.ifad.org/gender/framework/framework.pdf>

formulées par l'évaluation au niveau de l'institution de la performance en matière d'égalité des sexes. À ces fins:

- elle énonce des objectifs clairs, fournit des instructions exhaustives aux fins de l'application, notamment un cadre de résultats et un plan d'exécution, et est axée sur les résultats (plutôt que sur les processus) en matière d'égalité des sexes, de manière à accroître l'efficacité du développement agricole et rural;
- elle renforce la capacité de la direction et du personnel du FIDA, de s'engager à appliquer les principes de l'égalité des sexes au sein de l'organisation et des programmes et projets financés par le FIDA, et d'en rendre compte;
- elle vise à accroître l'impact des opérations financées par FIDA, au double plan de la rentabilité et de la durabilité, par la prise en considération systématique des problèmes d'égalité des sexes à tous les stades du cycle des programmes de pays et des projets, de façon à combler les lacunes entre la conception et l'exécution, et à garantir une performance plus homogène au sein des régions et entre régions; et
- elle tend à améliorer les systèmes de manière à rendre plus efficaces l'apprentissage et la communication de l'information, afin d'étayer les décisions de la direction visant à accroître la performance du FIDA et d'éclairer le plaidoyer et la concertation.

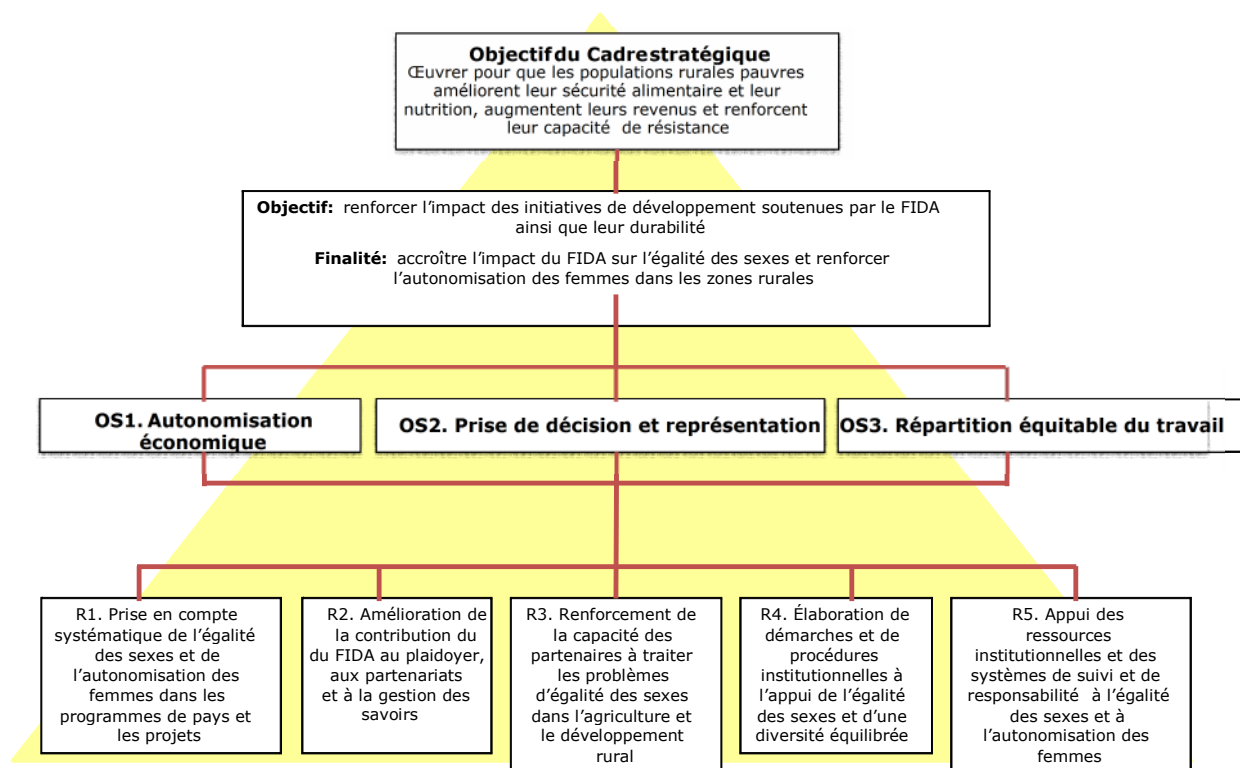
II. La Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

30. La politique d'égalité des sexes est au cœur de la réalisation de l'objectif primordial du Cadre stratégique, qui est d'œuvrer pour que les populations rurales pauvres, femmes et hommes, améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité d'adaptation. En fait, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font partie à la fois des objectifs du Cadre stratégique et de ses principes d'action.

A. Objectif et finalité de la politique

31. La politique a pour objectif de renforcer l'impact des initiatives de développement soutenues par le FIDA ainsi que leur durabilité. Sa finalité est d'accroître l'impact du FIDA sur l'égalité des sexes et de renforcer l'autonomisation des femmes dans les zones rurales, ce qui sera atteint par le biais de trois objectifs stratégiques, cinq produits clés et cinq domaines d'action (voir figure).

Principaux éléments de la Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



Note: OS=objectif stratégique; R=résultat

32. La politique s'appuie sur les trois principes fondamentaux suivants:

- l'égalité des sexes est un moyen de renforcer l'efficacité en matière de développement de toutes les opérations soutenues par le FIDA;
- l'égalité des sexes est une valeur du FIDA en sa qualité d'organisation; et
- l'égalité des sexes est une question de justice.

B. Les objectifs stratégiques

33. **Objectif stratégique 1: Promouvoir l'autonomisation économique des ruraux des deux sexes afin de leur permettre de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier, sur un pied d'égalité.**

Pour entreprendre des activités productives, avec efficacité et efficacité, les femmes et les hommes doivent: avoir accès aux actifs – intrants, technologie et finance – et pouvoir en disposer; jouir de droits fonciers sécurisés, en régime tant légal que coutumier; et bénéficier de liens renforcés avec les marchés rentables. Ils doivent aussi avoir accès à des services économiques – vulgarisation, formation, activité d'entreprise – et à la possibilité d'avoir un "travail décent". Chose importante, pour soutenir leur intérêt et leur motivation à participer à des activités économiques, il est nécessaire qu'ils aient accès aux fruits de leurs efforts, en particulier aux revenus et à la juste rémunération du travail accompli, et qu'ils puissent en disposer.

34. **Objectif stratégique 2: Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales.**

Pour que les produits du développement rural soient efficaces et durables, il faut que les femmes aient une voix et une influence accrues dans les décisions touchant leur vie. Dans la société et l'économie, les femmes et les hommes jouent souvent des rôles différents, qui conditionnent leurs priorités, leurs besoins et leurs intérêts. Pour que les politiques soient appropriées, il est nécessaire que les femmes fassent entendre leur voix et qu'elles soient bien représentées. Il faut lever les obstacles à la participation des femmes – qu'elles soient simples membres ou dirigeantes – dans les organisations de producteurs ruraux, les coopératives et les organes communautaires, du niveau local au niveau national. Pareillement, les groupes de femmes et les organisations de producteurs ruraux ont besoin d'un soutien pour mettre en réseau le partage de l'expérience et le plaidoyer. La contribution des femmes à la prise de décision, au sein du ménage ou de la communauté, doit être valorisée, à côté de celle des hommes.

35. **Objectif stratégique 3: Réaliser un équilibre plus équitable entre les femmes et les hommes dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux.**

Pour réduire la pénibilité et le poids des tâches quotidiennes associées à la vie rurale – en particulier pour les femmes qui cumulent le travail ménager et les activités de production –, les populations rurales doivent avoir un meilleur accès à l'infrastructure et aux services de base tels que l'alimentation en eau, l'énergie, les routes et les transports. Les sources d'eau à usages domestique ou multiples – dans lesquelles le FIDA continue d'investir directement mais aussi de mobiliser des fonds auprès d'autres bailleurs – et les techniques économisant le travail peu coûteuses peuvent libérer du temps consacré à des travaux pénibles et répétitifs tels que la préparation des aliments, et faciliter le partage des rôles et des responsabilités entre les femmes et les hommes. Le temps et l'énergie ainsi économisés permettent à la population rurale d'améliorer son bien-être, en lui donnant la possibilité d'entreprendre des activités économiques. Il est important aussi de lutter pour une plus grande équité entre les sexes dans la répartition du travail au sein du ménage et dans le partage des bénéfices économiques et sociaux.

C. Le cadre des résultats

36. Le cadre des résultats présenté au tableau 1 est conforme au Cadre de mesure des résultats 2013-2015 du FIDA et aux indicateurs de premier et de troisième niveau établis dans le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI)²⁷. Ces indicateurs reposent sur les sources de données disponibles. Ils sont censés évoluer parallèlement aux propres systèmes de S&E du FIDA, conduisant à l'identification d'indicateurs améliorés et susceptibles d'être documentés plus systématiquement, qui permettront d'évaluer avec une plus grande précision les progrès accomplis dans l'obtention des résultats recherchés.
37. L'indicateur de base principal sera la malnutrition chronique des enfants, qui, en raison de sa forte corrélation avec l'autonomisation des femmes, servira initialement d'indicateur de substitution. Le FIDA investira dans l'élaboration de mesures de l'impact plus sensibles à l'égalité des sexes, afin de les intégrer dans le cadre des résultats durant la mise en œuvre de la politique. Ces indicateurs pourraient être les suivants: l'indice des biens du ménage, en particulier la terre; la composition des biens du ménage; et les flux de revenus ou de dépenses. Le FIDA continuera de collaborer avec les autres institutions établies à Rome, ONU-Femmes, la Banque mondiale et les IFI régionales, les instituts de recherche, les ONG et les autres partenaires, afin d'améliorer les données statistiques sur la situation économique et le bien-être des femmes rurales et d'assurer le suivi des politiques et des investissements qui s'y rapportent.

²⁷ FIDA (2011). SYGRI Manuel des résultats de premier et deuxième niveau.

38. Les indicateurs présentés au tableau 1 constituent les indicateurs de base de la politique d'égalité des sexes, mais d'autres seront peut-être nécessaires, le cas échéant, pour les différentes régions. Par exemple, les indicateurs relatifs à l'objectif 2 pourraient comprendre l'augmentation, dans la zone du projet, du nombre de femmes titulaires d'une carte d'identité ou de la proportion des femmes parmi les élus locaux.

Tableau 1
Cadre des résultats

Objectif			Source
Œuvrer pour que les populations rurales pauvres, femmes et hommes, améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité de résistance (Cadre stratégique du FIDA)			Données du Cadre de mesure des résultats relatives à l'impact
Finalité	Impact	Indicateurs	Source
Mise en œuvre de la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Impact accru du FIDA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	▪ Réduction du niveau de malnutrition des enfants, ventilée par sexe	Niveau 3 du SYGRI ou enquêtes nationales
		▪ Augmentation des biens du ménage possédés par les femmes	Indice SYGRI des biens du ménage, ventilé par sexe, à élaborer
Objectif stratégique	Résultats	Indicateurs	Source
1. Promouvoir l'autonomisation économique des ruraux des deux sexes	Participation accrue des ruraux des deux sexes aux activités économiques rentables dans l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et le développement rural, et aux bénéfices réalisés	▪ Notation RAP de l'autonomisation économique des femmes	RAP (validation par IOE)*
		▪ Pourcentage de femmes:hommes ayant accès à des services de conseil, d'épargne et d'emprunt	SYGRI, niveau 1
		▪ Pourcentage de femmes:hommes faisant partie de groupes liés à des activités économiques (production végétale/animale, épargne et crédit, et commercialisation)	SYGRI, niveau 1
		▪ Pourcentage de femmes:hommes ayant accès à des fonds de développement	SYGRI, niveau 1
		▪ Revenus/dépenses des femmes rurales par rapport aux hommes	À élaborer pour les enquêtes de référence
2. Accroître le pouvoir de décision et la représentation des femmes	Voix et influence accrues des femmes dans les institutions rurales	▪ Notation RAP de la représentation et du pouvoir de décision des femmes	RAP (validation par IOE)*
		▪ Pourcentage de femmes:hommes dans les groupes non économiques (gestion de l'infrastructure, gestion des ressources naturelles, infrastructure sociale et communautaire).	SYGRI, niveau 1
		▪ Pourcentage de femmes à des postes de direction dans les groupes économiques des projets soutenus par le FIDA	SYGRI, niveau 1
		▪ Pourcentage de femmes à des postes de direction dans les organisations faïtières associées aux programmes de pays du FIDA	Données du Forum paysan
		▪ Proportion de femmes participant au Forum paysan (organisé tous les deux ans)	Données du Forum paysan
3. Réaliser un partage équitable de la charge de travail	Charge de travail réduite et répartition plus équitable entre les femmes et les hommes des activités de production et des travaux ménagers, ainsi que des bénéfices sociaux et économiques réalisés	▪ Notation RAP de la réduction de la charge de travail et de sa répartition	RAP (validation par IOE)*
		▪ Améliorations de l'infrastructure: nombre de systèmes d'alimentation en eau de boisson ou à usages multiples construits ou remis en état	SYGRI, niveau 1

* La possibilité de ventiler les notes composites des rapports d'achèvement des projets (RAP) – concernant l'autonomisation économique, le pouvoir de décision et la réduction de la charge de travail des femmes – sera étudiée.

D. Approches opérationnelles

39. Au sein de l'organisation et dans les programmes et les projets qu'il soutient, le FIDA:
- traitera l'égalité des sexes comme thème transversal, notamment dans ses politiques;
 - prendra en compte les différences existant entre les femmes – âge, nationalité, ethnicité, catégorie socioéconomique et la dynamique des rôles et des relations liés au sexe;
 - mettra à profit les études du genre pour comprendre les différences de rôles, intérêts et priorités entre les femmes et les hommes, et adaptera ses politiques, projets et programmes en conséquence;
 - mettra parallèlement en œuvre des activités axées sur les femmes pour corriger, le cas échéant, les déséquilibres existants (dans les opportunités économiques et les possibilités de carrière, la prise de décision et la charge de travail);
 - entreprendra des efforts ciblés pour offrir aux jeunes femmes rurales des possibilités de développement économique et social durant l'identification et la conception des projets; et
 - mènera un travail continu d'apprentissage et d'analyse, sur la base de l'expérience issue du terrain, afin d'élaborer des approches plus efficaces et de générer des informations permettant un plaidoyer et une concertation étayés par des données de fait.
40. Plus précisément, dans les programmes et projets qu'il soutient, le FIDA:
- recourra à des approches participatives afin de garantir que les différents segments de la population rurale – hommes, femmes, jeunes, peuples autochtones, pauvres et riches – puissent faire entendre leur voix et être considérés sur un pied d'égalité;
 - travaillera avec l'ensemble du ménage, exploitant les complémentarités positives entre femmes et hommes, jeunes et vieux, afin d'identifier de nouveaux rôles et de nouvelles relations – y compris en traitant les questions d'équité entre les générations – afin d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus du ménage et de répartir équitablement les bénéfices;
 - autonomisera les ruraux des deux sexes par le transfert du pouvoir de décision sur l'emploi des fonds (par exemple, les fonds de développement communautaires) et le choix des prestataires de services à leur intention;
 - investira dans le renforcement de l'estime de soi et de la confiance en soi, des savoirs et des qualifications (techniques, administration, animation) des femmes et des filles, particulièrement en association avec l'alphabétisation fonctionnelle et la formation juridique aux droits des femmes, par le biais d'une vulgarisation adaptée au sexe, des services de conseil professionnel, la formation professionnelle, et des moyens informels tels que l'apprentissage avec les pairs, les visites d'échange, les itinéraires d'apprentissage et les modèles de rôles;
 - aura recours à des quotas, sélectivement – pour les femmes, les hommes ou les jeunes, selon les besoins – comme moyen d'encourager le changement (par exemple, en réservant des places dans les organes de décision des projets), mais toujours en les accompagnant d'autres mesures (principalement renforcement des capacités);

- associera les hommes et les autorités, au niveau du projet ou de la communauté, à la promotion de l'égalité des sexes et du changement des mentalités;
- collaborera avec les institutions gouvernementales afin de créer un environnement politique, institutionnel et culturel propice au soutien de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et d'appuyer l'impact; et
- procédera à des démonstrations relatives à l'égalité des sexes, par exemple, par la conception d'opérations garantissant l'équilibre entre les sexes et l'organisation de missions d'appui.

III. La stratégie d'application

41. Les objectifs stratégiques seront mis en œuvre dans cinq domaines d'action. Les domaines d'action 1 à 3 portent sur les activités de base du FIDA, tandis que les domaines d'action 4 et 5 se rapportent aux structures et aux ressources institutionnelles concourant à la mise en œuvre de la politique. Un ensemble initial d'indicateurs a été identifié (voir annexe IV). Il y a de nombreuses zones de synergie entre les produits clés. La démarche et les indicateurs continueront d'être développés et adaptés aux priorités locales et régionales ainsi qu'aux réalités du terrain.

A. Domaines d'action et produits

Domaine d'action 1: Programmes de pays et projets soutenus par le FIDA

Produit 1: Les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont systématiquement prises en compte dans les programmes de pays et les projets bénéficiant de l'appui du FIDA.

Indicateurs:

- 1.1 Augmentation de la proportion des prêts et des dons ayant des objectifs spécifiques d'égalité des sexes et soutenus par des allocations budgétaires claires
- 1.2 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes dans la conception des prêts et des dons

42. Le FIDA veillera à ce que l'analyse de la pauvreté et des moyens de subsistance axée sur l'égalité des sexes continue à informer la conception des projets, à guider l'identification des résultats concernant spécifiquement l'égalité des sexes et à assurer que les projets n'aient pas de "retombées" négatives. Les questions d'égalité des sexes seront traitées de façon systématique tout au long du cycle des programmes et des projets financés par les prêts et les dons, c'est-à-dire pendant l'élaboration du COSOP axé sur les résultats, la conception, l'exécution, le soutien et la supervision des programmes et des projets, et le S&E. Les "éléments clés de la conception et de l'exécution soucieuses d'égalité des sexes" continueront d'être utilisés comme outil de renforcement de la conception et de l'exécution – ainsi que dans les processus d'amélioration et d'assurance de la qualité – conjointement aux conseils opérationnels du FIDA en matière de ciblage. Le renforcement des capacités du personnel sera essentiel pour garantir que le FIDA reste une organisation internationale à la pointe du soutien de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur le terrain. Les programmes de formation tiendront compte de l'évolution du modèle opérationnel du FIDA vers la décentralisation du personnel et la concentration croissante sur l'égalité des sexes et l'autonomisation économique.
43. Des stratégies d'égalité des sexes portant sur les trois objectifs stratégiques, à savoir, l'autonomisation économique, la représentation et la réduction de la charge de travail, seront définies et mises en œuvre dans les programmes de pays et les projets. Des mesures proactives, garantissant et soutenant la participation des femmes, comme bénéficiaires directes et comme membres actifs ou dirigeantes des

organes de décision liés aux projets, sont souvent nécessaires pour surmonter les inégalités intrinsèques entre les sexes.

44. L'attention accordée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes doit se refléter dans la dotation en personnel des projets et les dispositions d'exécution, ainsi que dans l'allocation des ressources. Les systèmes de S&E et d'apprentissage doivent continuer à collecter, analyser et interpréter des données ventilées par sexe, à élaborer des indicateurs spécifiques selon les besoins – de préférence avec la participation des ruraux des deux sexes – et à documenter les expériences afin d'évaluer l'impact et d'améliorer la performance. Les enseignements tirés doivent aussi contribuer à la gestion des savoirs et à l'engagement dans la concertation étayée par des données de fait (domaine d'action 2). L'examen à mi-parcours et l'évaluation doivent déterminer si le projet a contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes rurales, mais également si les progrès vers l'égalité des sexes ont amélioré la performance du projet. L'assistance technique, la meilleure gestion des savoirs (domaine d'action 2) et le renforcement des capacités des partenaires d'exécution (domaine d'action 3) sont indispensables pour compléter les mesures concernant les procédures.
45. Les produits clés des programmes de pays et des projets sont notamment les suivants:
- 1.1 Les directives et procédures détaillées visant l'intégration du souci de l'égalité des sexes à tous les stades du COSOP axé sur les résultats et du cycle des programmes et projets sont en place.
 - 1.2 La capacité de la direction et du personnel du FIDA – au siège et sur le terrain – à traiter les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes afin d'améliorer la performance des projets et la concertation au niveau du pays est renforcée.
 - 1.3 Des spécialistes apportent aux missions de conception et d'appui à l'exécution des compétences techniques adéquates.
 - 1.4 Les indicateurs destinés à mesurer l'impact des projets sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'impact de l'égalité des sexes sur la performance et la durabilité des projets sont améliorés.
 - 1.5 La capacité à générer des expériences et des enseignements et à les appliquer est améliorée.

Domaine d'action 2: Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs

Produit 2: La contribution du FIDA au plaidoyer, aux partenariats et à la gestion des savoirs concernant l'égalité des sexes est améliorée.

Indicateurs:

- 2.1 Augmentation de l'apport du FIDA concernant les questions d'égalité des sexes dans les réunions et les publications internationales
- 2.2 Insertion de références aux questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les documents clés de politique et les produits relatifs aux savoirs
- 2.3 Concentration renforcée sur les questions d'égalité des sexes dans la concertation et la reproduction à plus grande échelle
- 2.4 Initiatives communes plus nombreuses avec les autres institutions de développement pour les activités relatives à l'égalité des sexes

46. La présence croissante du FIDA au niveau mondial multiplie les possibilités de concertation et de plaidoyer, ainsi que de partenariat et de gestion des savoirs. L'expérience montre que l'établissement de consensus et de normes au niveau mondial peut contribuer à la création de conditions plus favorables aux efforts locaux, régionaux et nationaux visant l'autonomisation des femmes. Inversement, les expériences et les succès au niveau local peuvent influencer sur les processus

- régionaux et mondiaux plus larges, et servir de catalyseur à un changement de plus grande ampleur.
47. Pour informer les politiques, les lois et les pratiques, et influencer sur elles, le FIDA participera aux partenariats et aux coalitions stratégiques, mettant à profit les idées et les savoirs issus des opérations qu'il soutient. Le Fonds continuera à cultiver les mécanismes de partage des savoirs qui contribuent à l'identification des problèmes clés, à l'accélération de l'innovation, à la reproduction à plus grande échelle des meilleures pratiques – telles que les itinéraires d'apprentissage – et à la collecte de données de fait permettant d'améliorer l'efficacité des politiques et des pratiques. Il renforcera aussi ses capacités d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies visant à promouvoir l'égalité des sexes dans la concertation et le plaidoyer, aux niveaux national, régional et international. À cet égard, il utilisera ses systèmes de communication externe pour adresser des messages et des informations stratégiques à des publics clés, et il soutiendra la concertation et les réseaux nationaux et régionaux entre les paysannes.
 48. Pour obtenir de meilleurs résultats, il est essentiel de disposer de moyens efficaces de partage et d'application des savoirs. Afin d'être plus efficace dans ce domaine, le FIDA renforcera aussi ses propres capacités institutionnelles – dont le groupe thématique sur l'égalité des sexes – en adoptant une approche plus ciblée sur la gestion des savoirs relatifs à l'égalité des sexes dans l'agriculture et le développement rural. Il tirera parti des nouvelles possibilités d'acquisition de savoirs pratiques issus du terrain, offertes par les missions de supervision directe et d'appui à l'exécution. Les systèmes internes d'acquisition et de partage des idées et des enseignements tirés seront renforcés par la mise en relation des événements relatifs aux savoirs avec les opérations sur le terrain, afin d'apprendre à la faveur de ce que le FIDA accomplit, et de garantir que son expérience informe les futurs COSOP axés sur les résultats ainsi que la conception et l'exécution des projets. De même, les savoirs seront partagés avec les organisations de développement et les IFI, en participant aux réseaux de savoirs externes et en y contribuant.
 49. Outre sa collaboration au plaidoyer et à l'apprentissage, le FIDA amplifiera l'impact de ses activités par des alliances avec les organisations à vocation complémentaire et par le cofinancement de programmes de plus grande envergure. Les partenaires comprendront les IFI, les institutions des Nations Unies, les organisations de la société civile, le secteur privé, les universités et les instituts de recherche, et les organisations haïtiennes de producteurs.
 50. Les produits clés du FIDA en tant que catalyseur sont notamment les suivants:
 - 2.1 Une stratégie de communication et de plaidoyer visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes rurales, y compris l'intégration d'une démarche d'égalité des sexes dans le plaidoyer du FIDA sur des questions thématiques prioritaires, a été élaborée et est mise en œuvre.
 - 2.2 Les données sur les résultats des programmes ordinaires et des opérations pilotes menées sur le terrain sont produites, documentées et partagées de façon systématique pour le plaidoyer, le renforcement des capacités des partenaires et la reproduction à plus grande échelle.
 - 2.3 La contribution aux plateformes nationales et aux forums mondiaux sur les questions d'égalité des sexes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural est améliorée.
 - 2.4 La concentration sur l'égalité des sexes des investissements cofinancés dans l'agriculture et le développement rural est renforcée.

Domaine d'action 3: Renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des institutions gouvernementales

Produit 3: L'aptitude des partenaires à traiter les questions d'égalité des sexes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural est renforcée

Indicateurs:

- 3.1 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes à l'achèvement, dans le portefeuille de prêts et dons
- 3.2 Augmentation du nombre et de la qualité des initiatives à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes entreprises par les institutions gouvernementales (par exemple, mesures en faveur du droit des femmes à la terre et aux autres biens, ministères de l'agriculture et du développement rural dotés d'experts/unités spécialisés dans l'égalité des sexes et de stratégies d'égalité des sexes, investissements publics dans l'alimentation en eau des ménages)

- 51. La création d'un environnement institutionnel propice est essentielle à la mise en œuvre durable de stratégies d'égalité des sexes. Le FIDA n'exécute pas directement les programmes et les projets qu'il finance, mais il a recours à des partenaires à divers niveaux. Ces partenaires vont des unités de coordination/gestion des projets aux institutions universitaires et autres donateurs, en passant par les partenaires sur le terrain, les organismes gouvernementaux du niveau central au niveau local, le secteur privé, les organisations de la société civile et les organisations faitières de producteurs.
- 52. Le FIDA établira, en partenariat avec les principales institutions gouvernementales et organisations donatrices, une bonne compréhension partagée de la pertinence de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour l'agriculture et le développement rural, en apportant sa propre expérience et les enseignements tirés sur le terrain (domaine d'action 2). Les compétences techniques seront développées à trois niveaux: premièrement, pour intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les initiatives de développement agricole et rural; deuxièmement, pour réaliser certains aspects de la conception et de l'exécution des projets ayant trait par exemple à la mobilisation communautaire en faveur de l'égalité des sexes, aux enquêtes de référence et aux études d'impact; et, troisièmement, pour mettre à profit l'expérience ainsi acquise à l'occasion de la participation au plaidoyer et à la concertation étayés par des données de fait.
- 53. Le FIDA participera aux initiatives de collaboration et les promouvra dans le but de former des formateurs et de constituer, au niveau régional et national, un cadre d'experts de l'égalité des sexes capables de fournir une formation et une assistance technique de haute qualité et répondant aux besoins, dans le contexte des programmes et projets agricoles et de développement rural (sans se limiter à ceux qui sont financés par le FIDA). Ces experts seront des employés des institutions nationales partenaires – ministères, unités de gestion des projets, organisations paysannes, ONG – et des consultants régionaux indépendants. Le FIDA soutiendra aussi l'apprentissage entre pairs et la constitution de réseaux entre les formateurs et les experts. Les résultats du domaine d'action 3 fourniront une base solide pour l'obtention de bons résultats dans les domaines d'action 1 et 2. Les activités correspondantes seront financées en grande partie par des dons. En outre, les projets financés par des prêts alloueront régulièrement des fonds à la formation à l'égalité des sexes, à l'intention du personnel de leurs unités de coordination/gestion.
- 54. Les produits clés du renforcement des capacités sont notamment les suivants:
 - 3.1 La capacité des principales institutions gouvernementales à traiter l'égalité des sexes dans le domaine du développement agricole et rural est accrue.

- 3.2 Les compétences des partenaires d'exécution, notamment des unités de gestion des projets, concernant l'égalité des sexes dans la conception et les domaines thématiques clés, et la réalisation d'initiatives de développement agricole et rural sont renforcées.
- 3.3 Les capacités nationales et régionales à l'appui de la conception et de l'exécution de programmes de développement agricole et rural soucieux d'égalité des sexes sont développées.

Domaine d'action 4: Égalité des sexes et diversité équilibrée au sein du FIDA

Produit 4: Des approches et procédures institutionnelles à l'appui de l'égalité des sexes et d'une diversité équilibrée sont élaborées.

Indicateurs:

- 4.1 Augmentation du nombre de femmes de grade P-5 ou supérieur, employées au FIDA
- 4.2 Amélioration de la notation des réponses des femmes et des hommes aux enquêtes auprès du personnel portant sur l'égalité des sexes (par exemple, équilibre travail/vie personnelle)

- 55. La diversité – qu'il s'agisse du sexe ou de tout autre facteur, tel que l'âge ou la nationalité – est vitale pour accroître l'efficacité de l'organisation. Bien gérée, la diversité élargit les perspectives, accroît l'innovation, améliore la capacité de réponse aux besoins du client et, à long terme, elle permettra de mieux affronter les défis qui se présenteront à l'organisation. La mise en œuvre de stratégies dynamiques d'égalité des sexes et de diversité au sein d'une organisation renforce la croissance et l'utilisation de la capacité de chaque membre du personnel, crée un climat de confiance entre l'encadrement et le personnel, et favorise une culture du respect et de la dignité. Dans le cas précis du FIDA, l'existence de mesures internes en faveur de l'égalité des sexes est révélateur de son adhésion aux valeurs des Nations Unies; et, en mettant en cohérence les activités au siège et celles qu'il promeut sur le terrain, le Fonds devient aussi un interlocuteur plus crédible dans ses relations avec les gouvernements et les autres partenaires.
- 56. Le Code de conduite du FIDA présente déjà la plupart des éléments clés qui sont nécessaires à une culture favorable à la diversité, et de nouveaux efforts seront faits pour les intégrer pleinement dans le travail courant et dans les procédures relatives aux ressources humaines. Des mécanismes créatifs d'apprentissage seront mis en œuvre pour acquérir une meilleure compréhension de la manière dont la diversité agit sur les processus et les comportements au sein de l'organisation, créer une dynamique interne de changement et identifier les actions nécessaires. Les produits clés mentionnés ci-dessous seront introduits au fur et à mesure de l'évolution du programme de changement et de réforme en cours au FIDA. Ces produits sont de manière générale en conformité avec le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) s'apprête à adopter pour la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (ci-après "plan d'action du CCS")²⁸.
- 57. Les produits clés de l'égalité des sexes et de la diversité sont notamment les suivants:
 - 4.1 La compréhension des conséquences pratiques de l'égalité des sexes et de la diversité pour le FIDA est accrue et l'adhésion du personnel et de l'encadrement est renforcée.
 - 4.2 L'égalité des sexes est intégrée dans les programmes de formation organisés par la Division des ressources humaines (HRD).

²⁸ Ce plan d'action sera présenté au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en avril 2012.

- 4-3 Les éléments des systèmes de rapports relatifs à l'égalité des sexes et à la diversité sont progressivement améliorés.
- 4.4 Le souci de l'égalité des sexes et de la diversité dans les règles et procédures de HRD, notamment dans l'évaluation de la performance, est progressivement intégré.

Domaine d'action 5: Ressources, suivi et responsabilité professionnelle

Produit 5: Les ressources institutionnelles du FIDA, humaines et financières, et les systèmes de suivi et de reddition de compte soutiennent pleinement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Indicateurs:

- 5.1 Accroissement des ressources humaines et financières du budget de base du FIDA investies à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- 5.2 Augmentation du nombre de mentions substantielles des questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural présentées par la direction du FIDA dans les réunions publiques et les médias
- 5.3 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'examen annuel de la performance

58. Aux fins de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes, le FIDA investira des ressources humaines et financières suffisantes à l'appui des mesures correspondantes; non seulement il maintiendra les effectifs et le financement dans ce secteur à leur niveau actuel, mais il s'efforcera de les augmenter au fil du temps. Les responsabilités institutionnelles en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes seront définies à tous les niveaux – de la direction au personnel technique – et feront l'objet d'un suivi afin de garantir la bonne exécution de la politique. Une équipe spéciale de haut niveau sur l'égalité des sexes, animée par un membre de la direction, sera créée pour prodiguer des conseils et rendre compte au niveau institutionnel, notamment en ce qui concerne l'application des prescriptions du plan d'action du CCS. Le rôle du groupe thématique et des responsables de division pour les questions d'égalité des sexes sera redéfini. On étudiera la possibilité de détacher des conseillers en matière d'égalité des sexes dans toutes les régions ou au niveau sous-régional ou national, si le portefeuille est trop volumineux.
59. Des données de référence sur l'affectation de personnel et de ressources du budget administratif du FIDA aux activités liées à l'égalité des sexes ont été recueillies en 2011. Sur la base de cette expérience et en consultation avec d'autres institutions procédant à des évaluations analogues, des systèmes de collecte périodique et uniforme de ces informations, dans l'ensemble du FIDA, seront élaborés et les résultats en seront publiés pour évaluer les tendances. Conformément à la Politique du FIDA en matière de dons, le fonds accordera des dons pour soutenir le renforcement des capacités et la recherche dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (domaines d'action 2 et 3). Des fonds supplémentaires seront aussi mobilisés, non pour les activités de base, mais pour des initiatives nouvelles offrant des possibilités de reproduction et transposition à plus grande échelle, ou pour toute activité qui ne pourrait être financée directement par le budget administratif ordinaire.
60. Les décisions de la direction visant à améliorer la performance seront éclairées par un apprentissage et des rapports systématiques, par le biais des systèmes de S&E et le cadre des résultats au niveau institutionnel. En ce qui concerne les rapports, le principal instrument sera le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) publié chaque année, qui consacre une section spécifique à l'égalité des sexes et rend compte du Cadre de mesure des résultats du Fonds. Ce cadre présente plusieurs indicateurs du SYGRI pertinents pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que des données sur l'équilibre entre les sexes au sein du personnel. Depuis 2011, IOE a introduit dans toutes les évaluations un

examen et une notation spécifiques de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) présentera une vue d'ensemble des résultats obtenus et des enseignements tirés dans ce domaine. Les aspects intéressant l'égalité des sexes mentionnés dans le rapport annuel sur la performance du portefeuille (RPP) seront examinés, et des conseils seront prodigués aux régions pour les aider à procéder à l'autoévaluation des progrès accomplis.

61. Les produits clés concernant les ressources, le suivi et la responsabilité sont notamment les suivants:
 - 5.1 Les responsabilités institutionnelles relatives à l'égalité des sexes sont définies à tous les niveaux, y compris l'établissement d'une équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes.
 - 5.2 Le rôle et les capacités des conseillers régionaux/sous-régionaux/nationaux en matière d'égalité des sexes sont renforcés, ainsi que les allocations budgétaires correspondantes.
 - 5.3 La responsabilité institutionnelle en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est maintenue.
 - 5.4 La présentation de rapports sur la mise en œuvre et les résultats de la politique par le biais des systèmes de rapport institutionnels (RIDE et RPP) est améliorée.
 - 5.5 Des systèmes de suivi périodique du temps de travail et de l'activité du personnel consacrés à l'égalité des sexes sont élaborés.
 - 5.6 Les prescriptions du plan d'action du CCS sont appliquées.

B. Plan de mise en œuvre pour 2012-2015

62. Le plan d'exécution pour 2012-2015 est présenté au tableau 2, et le cadre de responsabilité figure à l'annexe V. Lorsque la politique aura été approuvée, une stratégie de communication et de consultation sera élaborée, et le plan sera affiné en partenariat avec les départements et les divisions concernés du FIDA. Des données de référence pour tous les indicateurs du cadre des résultats (tableau 1) seront établies, dans la mesure du possible.
63. Les principaux risques présentés par la mise en œuvre efficace de la politique sont notamment une opposition passive du personnel clé, ainsi que les contraintes de ressources humaines et financières. Une campagne de communication sur la politique d'égalité des sexes, exposant sa finalité et ses objectifs, qui sont au cœur du renforcement de l'activité principale du FIDA, sera montée et exécutée lorsque la politique aura été approuvée. Cette campagne sera suivie d'ateliers d'apprentissage et d'actions de formation du personnel, consacrés à l'intégration de l'égalité des sexes dans le cycle des programmes et des projets, ainsi que de la diffusion des expériences concrètes et des enseignements tirés.

C. Rapports

64. Un certain nombre d'indicateurs recensés dans le cadre des résultats, ainsi que ceux qui se rapportent aux produits clés, feront l'objet d'un suivi et de rapports annuels dans le cadre du RIDE. L'ensemble complet des indicateurs sera communiqué en interne par le biais du RPP. Un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique sera examiné par l'équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes et présenté chaque année au Conseil d'administration. L'examen à mi-parcours de la politique aura lieu vers la fin de 2014, parallèlement à l'audit participatif de l'égalité des sexes de l'Organisation internationale du Travail, ou l'équivalent, et présenté au Conseil d'administration l'année suivante.

Tableau 2
Plan d'exécution, 2012-2015

Domaines d'action et produits clés	Activités	Calendrier	Responsabilité principale
1. Programmes de pays et projets soutenus par le FIDA			
1.1 Les directives et procédures détaillées visant l'intégration du souci de l'égalité des sexes sont en place.	1.1.1 Renforcement des directives et procédures existantes concernant les prêts et les dons (par exemple, COSOP axé sur les résultats, RCP, REAP et RAP) 1.1.2 Élaboration de nouvelles directives, le cas échéant	En cours	Secrétariat PTA, PMD
1.2 La capacité de la direction et du personnel du FIDA à traiter les questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est renforcée	1.2.1 Évaluation des capacités et élaboration du plan de formation 1.2.2 Formation obligatoire de l'encadrement et du personnel du FIDA 1.2.3 Amélioration ou élaboration de méthodes et d'outils pratiques 1.2.4 Intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans d'autres outils et ressources de formation (par exemple finance rurale, développement de filières, gestion des ressources naturelles) 1.2.5 Développement des compétences en matière d'égalité des sexes dans des domaines thématiques	En cours	Divisions régionales, secrétariat PTA, PMD, HRD
1.3 Des spécialistes apportent aux missions de conception et d'appui à l'exécution des compétences techniques adéquates	1.3.1 Garantie de la compétence des missions de conception en matière d'égalité des sexes 1.3.2 Garantie de la compétence des missions d'appui à l'exécution en matière d'égalité des sexes 1.3.3 Renforcement de la qualité et de la cohérence des informations communiquées sur l'égalité des sexes dans les rapports de supervision directe	Démarrage 2012	À déployer par les divisions régionales, PTA aide à identifier et met au courant
1.4 Les indicateurs d'impact sont améliorés	1.4.1 Établissement de partenariats pour élaborer ou renforcer les indicateurs concernant les trois objectifs stratégiques 1.4.2 Amélioration des données du SYGRI sur l'égalité des sexes pour les indicateurs de base du niveau 3 et du niveau 2 1.4.3 Renforcement des systèmes de S&E pour la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, et l'obtention d'informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Démarrage 2012	PTA, groupe de travail SYGRI
1.5 La capacité des projets à générer des expériences et des enseignements et à les appliquer est améliorée	1.5.1 Documentation des approches innovantes et des enseignements tirés au niveau des programmes/projets 1.5.2 Pilotage d'enquêtes de satisfaction des clients sur l'égalité des sexes dans le cadre des projets afin de déterminer si les activités des projets fonctionnent bien pour les femmes et les hommes et ce qui doit être amélioré 1.5.3 Partage des enseignements tirés lors d'ateliers régionaux et d'autres événements de gestion des savoirs pour guider l'exécution en cours, la conception future, la reproduction à plus grande échelle et la concertation	En cours, sera renforcé	Divisions régionales avec l'appui de PTA
2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs			
2.1 Une stratégie de plaidoyer et de communication est élaborée et mise en œuvre	2.1.1 Examen de l'expérience sur le terrain afin d'identifier les contraintes politiques et les priorités 2.1.2 Élaboration de la stratégie de communication et de plaidoyer 2.1.3 Révision et mise à jour périodique de la stratégie	Démarrage 2012	COM, SKM, GT-égalité des sexes, PTA, RMP, NAL
2.2 Les informations concrètes basées sur les résultats des programmes de terrain ordinaires et des activités pilotes sont produites, documentées et partagées	2.2.1 Documentation des résultats des programmes de terrain ordinaires et des activités pilotes 2.2.2 Formation de partenariats d'apprentissage, mobilisation de fonds et établissement de liens avec les programmes de recherche, en vue d'une recherche-action systématique 2.2.3 Pilotage et analyse des approches innovantes et de la recherche soucieuse d'égalité des sexes 2.2.4 Diffusion de l'information par des produits médiatiques formels et sociaux, des publications revues par les pairs, les réseaux de gestion des connaissances et les communautés de pratiques 2.2.5 Amélioration et mise à jour régulières du site web du FIDA sur l'égalité des sexes	En cours, sera renforcé	Divisions régionales, PTA, SKM, COM, ECD

2.3 La contribution aux plateformes politiques et de plaidoyer sur l'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est améliorée	2.3.1 Participation directe aux plateformes 2.3.2 Établissement de partenariats stratégiques avec des organisations ayant la capacité de participer aux forums sur les politiques et le plaidoyer 2.3.3 Élaboration et diffusion de notes de politique et de publications 2.3.4 Soutien aux réseaux nationaux et régionaux et au dialogue entre femmes rurales	En cours, sera renforcé	SKM avec le secrétariat de PMD et le soutien de RMP/NAL
2.4 Les investissements cofinancés dans le développement agricole et rural sont davantage axés sur l'égalité des sexes	2.4.1 Établissement de partenariats à des fins de cofinancement 2.4.2 Participation à des missions et à des activités communes d'apprentissage	En cours	Secrétariat de PMD, RMP
3. Renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des institutions gouvernementales			
3.1 La capacité des principales institutions gouvernementales à traiter l'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est accrue	3.1.1 Tenue d'ateliers de formation et de sensibilisation 3.1.2 Diffusion de notes de politique et d'études de cas	Démarrage 2013	Secrétariat de PMD avec le soutien de SKM
3.2 Les compétences des partenaires d'exécution pour traiter l'égalité des sexes dans la conception et l'exécution des initiatives de développement agricole et rural sont renforcées	3.2.1 Intégration d'événements consacrés à l'égalité des sexes dans le programme ordinaire des ateliers régionaux du FIDA 3.2.2 Organisation d'ateliers et d'événements de formation au niveau national 3.2.3 Organisation d'itinéraires d'apprentissage intégrant l'égalité des sexes 3.2.4 Soutien aux réseaux, à l'échange entre pairs et aux initiatives Sud-Sud	En cours	Divisions régionales avec le soutien de PTA
3.3 Les capacités nationales et régionales des spécialistes de l'égalité des sexes sont renforcées	3.3.1 Formation régionale et sous-régionale des formateurs à l'intention des spécialistes de l'égalité des sexes 3.3.2 Participation à l'établissement de listes de spécialistes régionaux et nationaux	Démarrage 2013	PTA
4. Égalité des sexes et diversité équilibrée au sein du FIDA			
4.1 La compréhension des conséquences pratiques de l'égalité des sexes et de la diversité pour le FIDA est accrue et l'adhésion du personnel et de l'encadrement est renforcée	4.1.1 Tenue d'ateliers d'apprentissage et débats de groupes témoins pour identifier les effets positifs de l'égalité des sexes et de la diversité sur la performance opérationnelle du FIDA, ainsi que les besoins de renforcement des capacités et les solutions appropriées 4.2.2 Conception et mise en œuvre de modules soucieux d'égalité des sexes et de diversité	Démarrage 2012	HRD
4.2 L'égalité des sexes est intégrée dans les programmes de formation dirigés par HRD	4.2.1 Intégrer, s'il y a lieu, aux formations animées par HRD, par exemple le stage de mise au courant, une approche du développement agricole et rural soucieuse de l'égalité des sexes	Démarrage 2012	HRD, avec l'appui de PTA
4.3 Les éléments des systèmes de rapport existant concernant l'égalité des sexes et la diversité sont améliorés	4.3.1 Révision des enquêtes annuelles auprès du personnel pour mieux intégrer l'égalité des sexes et la diversité	Démarrage 2012	HRD
	4.3.2 Établissement de rapports annuels sur l'égalité des sexes et la diversité au FIDA	En cours, sera renforcé	Équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes avec HRD
	4.3.3 Exécution de l'audit participatif de l'OIT sur l'égalité des sexes, ou l'équivalent, au moins tous les cinq ans	2014	PTA
4.4 Les questions d'égalité des sexes et de diversité sont intégrées dans les règles et procédures de HRD, notamment dans l'évaluation de la performance	4.4.1 Renforcement des procédures de recrutement 4.4.2 Intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'évaluation de la performance du personnel 4.4.3 Renforcement de l'enrichissement des carrières et des possibilités d'avancement 4.4.4 Renforcement de la mise en œuvre et de l'acceptation institutionnelle des dispositions en faveur de l'équilibre travail/vie personnelle	En cours	HRD
5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle			
5.1 Les responsabilités institutionnelles concernant l'égalité des sexes sont définies à tous les niveaux, y compris l'établissement d'une équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes	5.1.1 Intégration des responsabilités en matière d'égalité des sexes dans les mandats, à tous les niveaux 5.1.2 Établissement de l'équipe spéciale de haut niveau et refonte du groupe thématique sur l'égalité des sexes 5.1.3 Révision du rôle des coordonnateurs de l'égalité des sexes; ensemble de mandats, renforcement des capacités, échange entre pairs et attention à l'équilibre entre travail et vie personnelle, ajoutés aux responsabilités existantes 5.1.4 Attribution de ressources budgétaires détaillées et suffisantes pour remplir ces fonctions	Démarrage 2012	OMC, HRD

	5.1.5 Institution d'un prix de la meilleure performance à l'intention du personnel du siège et du terrain, ainsi que des projets et des divisions		
5.2 Le rôle et les capacités des conseillers nationaux/sous-régionaux/régionaux sur l'égalité des sexes sont renforcés, ainsi que les allocations budgétaires correspondantes	5.2.1 Détachement de conseillers nationaux/sous-régionaux/régionaux pour l'égalité des sexes dotés de leur propre budget, dans toutes les divisions 5.2.2 Organisation d'événements de partage des connaissances et de formation pour développer les capacités	Démarrage 2012	Divisions régionales, PTA, HRD
5.3 La responsabilité institutionnelle en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est maintenue	5.3.1 Garantie que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurent prioritaires dans le Cadre stratégique, avec les résultats et les indicateurs correspondants		OMC, SKM
	5.3.2 Garantie que le SYGRI prend spécifiquement en compte l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et, le cas échéant, que toutes les données sont ventilées par sexe		Groupe de travail SYGRI
5.4 Les rapports sur la mise en œuvre et les résultats de la politique par les systèmes de rapport institutionnel sont améliorés	5.4.1 Renforcement des directives conformément aux objectifs et domaines d'action de la politique d'égalité des sexes concernant les sections pertinentes du RPP, du RAP, des évaluations de pays, du RIDE et du RARI, à la fois pour les prêts et les dons	Démarrage 2012	Secrétariat de PMD
	5.4.2 Alignement des rapports annuels des divisions de PMD sur les activités relatives à l'égalité des sexes, à travers le RPP conformément aux directives révisées	Démarrage 2013	Divisions régionales, PTA
	5.4.3 Examen à mi-parcours de la politique, rapport au Conseil d'administration et mise à jour du plan d'exécution	2014	Équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes, avec GT-Égalité des sexes, PTA
	5.4.4 Compte rendu systématique sur les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes à travers les évaluations	En cours, sera renforcé	IOE
5.5 Des systèmes de suivi des ressources financières sont élaborés	5.5.1 Affinement du système de suivi du budget administratif du FIDA sur la base de l'expérience de 2011 et des pratiques en vigueur ailleurs	En cours, sera renforcé	PTA, avec le soutien de FOD
	5.5.2 Établissement de références, examen et rapport périodiques		
	5.5.3 Élaboration d'un système de suivi des ressources à l'appui de l'égalité des sexes au niveau des projets	2014	PTA, divisions régionales, avec le soutien de FOD
5.6 Les prescriptions du plan d'action du CCS sont appliquées	5.6.1 Examen du rapport annuel sur l'état d'avancement par l'équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes, et communication au Conseil	Démarrage 2012	GT-Égalité des sexes
	5.6.2 Participation systématique aux mécanismes de coordination interinstitutions	En cours	PTA
	5.6.3 Participation à l'examen par les pairs du plan d'action du CCS	Démarrage 2012	PTA

Note: COM=Division de la communication; ECD=Division environnement et climat; FOD=Département des opérations financières; OIT=Bureau international du Travail; NAL=Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord; OMC=Comité de gestion des opérations; RCP=résumé de conception de projet; PMD=Département gestion des programmes; RMP=Bureau de la mobilisation des ressources et des partenariats; REAP=résumé sur l'état d'avancement du projet; PTA=Division des politiques et du conseil technique; SKM=Bureau de la stratégie et de la gestion des savoirs; GT-Égalité des sexes=groupe thématique sur l'égalité des sexes.

Glossaire

Genre sexuel	Terme se rapportant aux rôles et aux comportements des femmes et des hommes qui sont conditionnés par des facteurs culturels. Il permet de distinguer ce qui est socialement construit des facteurs biologiques qui déterminent le sexe féminin ou masculin. À la différence du sexe biologique, les rôles, comportements et relations entre femmes et hommes qui sont attachés au genre sexuel sont dynamiques. Ils peuvent changer au cours du temps et varient notablement d'une culture à l'autre, même si certains aspects de ces rôles ont pour origine les différences biologiques existant entre les sexes.
Équité des sexes et diversité	Concept organisationnel se rapportant à une démarche qui englobe la diversité sous ses divers aspects: sexe, âge, nationalité, culture, croyances, attitudes, langue et condition sociale.
Égalité des sexes	Expression signifiant que les femmes et les hommes jouissent de libertés, de conditions, de possibilités et de droits égaux dans l'accès aux biens et aux ressources ayant une valeur sociale, et leur maîtrise, et qu'ils bénéficient d'un même statut au sein d'une société. L'objectif n'est pas que les femmes et les hommes soient identiques, mais qu'ils aient les mêmes chances dans la vie. Cela s'applique non seulement à l'égalité des chances, mais aussi à l'égalité devant l'impact et les bénéfices découlant du développement économique, social, culturel et politique.
Équité des sexes	Expression désignant le juste traitement des femmes et des hommes selon leurs besoins respectifs. L'objectif d'équité entre les sexes exige souvent des mesures destinées à corriger les déséquilibres entre les sexes, en particulier pour compenser les facteurs historiques et sociaux défavorisant les femmes. L'équité peut être considérée comme un moyen, alors que l'égalité est une fin. L'équité mène à l'égalité.
Autonomisation	Processus visant à accroître les possibilités offertes à l'individu de prendre en main sa propre vie. Il a pour but de permettre aux individus de vivre selon leurs propres valeurs, d'exprimer leurs préférences, de faire des choix et d'influer – individuellement et collectivement – sur les décisions qui concernent leur existence. L'autonomisation des femmes et des hommes passe par le développement de la confiance en soi, par l'acquisition de compétences ou par la reconnaissance des compétences et des savoirs qu'ils possèdent, par le renforcement de leur pouvoir de décision ainsi que de la possibilité de faire entendre leur voix, de négocier et de mettre en discussion les normes sociales et les coutumes.
Intégration de l'égalité des sexes	En ce qui concerne le FIDA en tant qu'institution, l'intégration de l'égalité des sexes est le processus consistant à réduire les écarts entre les possibilités de développement offertes aux femmes et aux hommes et à œuvrer pour que l'égalité entre eux devienne partie intégrante de la stratégie, des politiques et des opérations de l'organisation. Par conséquent, l'intégration de l'égalité des sexes, à l'instar des autres priorités fondamentales, est un souci constant de la direction et du personnel du FIDA, et touche ses valeurs, l'allocation des ressources, les normes et les

procédures opérationnelles, la mesure de la performance, ainsi que les responsabilités, les compétences et les processus d'apprentissage.

Dans les activités de développement du FIDA, l'intégration de l'égalité des sexes suppose l'évaluation des conséquences pour les femmes et les hommes de toute action prévue, notamment en matière de législation, et la garantie que les préoccupations et l'expérience des femmes comme des hommes sont pleinement prises en compte dans la conception, l'exécution et le S&E de toutes les activités de développement. Le but est d'élaborer des interventions qui lèvent les obstacles empêchant les femmes et les hommes d'avoir une égale possibilité d'accès aux ressources et aux services dont ils ont besoin pour améliorer leurs moyens de subsistance, ainsi qu'aux bénéfices qui en sont retirés.

L'intégration de l'égalité des sexes dans les COSOP axés sur les résultats, le cycle des programmes et projets, et les procédures du FIDA

Cycle des projets

Procédure	Document	Aspects/prescriptions concernant l'égalité des sexes
Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats	Directives actualisées et manuel pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats Volume 1: Directives (janvier 2011)	L'analyse de l'égalité des sexes doit être intégrée dans le COSOP axé sur les résultats. Le document comprend une section spécifiquement consacrée au ciblage, qui prend aussi en compte les questions d'égalité des sexes. Ces questions doivent être intégrées dans l'ensemble du document et les stratégies spécifiques d'autonomisation des femmes et de leurs organisations doivent être décrites. Les objectifs stratégiques du COSOP peuvent faire spécifiquement référence à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Une fiche de contrôle des questions d'égalité des sexes concernant le COSOP est présentée à l'appendice VI des directives. http://www.ifad.org/operations/policy/cosop/guidelines/sourcebook/cosop.pdf
Rapport de conception de projet (RCP)	Directives pour les rapports de conception des projets (janvier 2011) Cadre pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les opérations du FIDA (2008) Éléments essentiels pour une conception tenant compte des sexes: fiche de contrôle pour la conception (2001 et amendé) Procédures d'évaluation environnementale et sociale (2009)	La ventilation par sexe du groupe cible du FIDA fait partie des prescriptions pour la conception. Le ciblage, l'égalité des sexes et la participation sont des éléments clés des opérations bénéficiant du soutien du FIDA et ne doivent pas être mentionnés dans les sections concernant la description, l'exécution et le système de S&E des projets. L'annexe 2 relative à la pauvreté, au ciblage et à l'égalité des sexes présente une description détaillée de la stratégie d'égalité des sexes du FIDA fondée sur le cadre pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les opérations du FIDA. La fiche de contrôle doit être utilisée pour guider l'élaboration de la stratégie d'égalité des sexes. Les procédures d'évaluation environnementale et sociale prévoient que les différences de genre sexuel, et spécialement le rôle des femmes, soient prises en considération notamment pour identifier les possibilités de renforcement de la durabilité environnementale et sociale, et accroître la participation des femmes à la gestion communautaire des ressources naturelles, et aux systèmes d'exécution et de recouvrement des coûts. http://www.ifad.org/gender/framework/framework.pdf http://www.ifad.org/qbdocs/eb/96/f/EB-2009-96-R-7.pdf
Amélioration de la qualité (QE)	Directives pour l'examen interne des projets (décembre 2007)	Les critères de qualité utilisés pour évaluer les projets comprennent une série de facteurs clés du succès (KSF) et les questions correspondantes. Le KSF 2 se rapporte spécifiquement au ciblage, à l'égalité des sexes et à la participation. http://www.ifad.org/actionplan/deliverables/qe.pdf
Assurance qualité (QA)	Directives concernant la fonction et le processus d'assurance qualité (décembre 2007)	L'examen détermine si la conception du projet a pris en compte de façon appropriée les documents de politique et d'orientation du FIDA, et y a répondu, par exemple le Cadre stratégique, la politique de ciblage, la politique d'égalité des sexes et la politique en matière de finance rurale. http://www.ifad.org/actionplan/deliverables/qa.pdf

Supervision directe et appui à l'exécution	Directives en matière de supervision et d'appui à l'exécution des projets et programmes financés par des prêts et des dons du FIDA (septembre 2007) Cadre pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les opérations du FIDA (2008)	L'examen de la performance des projets concernant l'équité des sexes doit être mentionné dans le mandat; un temps suffisant doit être prévu pour des consultations avec les bénéficiaires garantissant l'équilibre entre les sexes; et le rapport final doit comprendre une évaluation de la participation au projet et aux bénéficiaires, ventilée par sexe. Les prescriptions concernant l'exécution doivent comprendre: l'examen de l'égalité des sexes aux ateliers de démarrage; la participation des femmes aux activités et aux décisions; l'allocation dans le plan de travail et budget annuel de ressources pour l'intégration de l'égalité des sexes; et le suivi régulier des données ventilées par sexe. Une fiche de contrôle détaillée relative à l'égalité des sexes est présentée à l'annexe 9. http://www.ifad.org/operations/projects/supervision/guidelines.pdf www.ifad.org/gender/framework/framework.pdf
Rapport d'achèvement de projet (RAP)	Directives concernant l'achèvement des projets (juin 2006)	Le RAP doit évaluer l'efficacité et l'efficacité de la stratégie d'égalité des sexes adoptée par le projet et l'impact des activités du projet sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en termes à la fois quantitatifs et qualitatifs. http://www.ifad.md/Sites/ifad_md/Uploads/Project%20Completion%20Guidelines.8899726BD0E34908848FE6FF76372229.pdf
S&E	Guide pratique de suivi-évaluation des projets (2000)	Ce guide fournit des conseils et des exemples pratiques pour la mise en place d'un système de S&E permettant de suivre les différences entre les sexes et d'évaluer la performance du projet en termes d'impact équilibré sur l'égalité entre les sexes. http://www.ifad.org/evaluation/guide_f/index.htm
Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI)	Système de gestion des résultats et de l'impact: Manuel des résultats de premier et deuxième niveau (février 2011) Système de gestion des résultats et de l'impact: Guide pratique pour les enquêtes d'impact (janvier 2005)	Des données ventilées par sexes sont recueillies pour un certain nombre d'indicateurs des résultats de premier niveau (produits). Les données sur l'alphabetisation et la malnutrition des enfants sont ventilées par sexe pour les indicateurs des résultats de troisième niveau (impact). http://www.ifad.org/operations/rims/handbook/f.pdf http://www.ifad.org/operations/rims/guide/f/part1_f.pdf
Évaluation	Manuel d'évaluation: Méthodologie et processus (avril 2009) Plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations de l'examen par les pairs du système d'évaluation du FIDA (novembre 2010)	La participation des femmes aux équipes d'évaluation est vivement recommandée. La promotion de l'égalité des sexes fait partie intégrante des divers critères d'évaluation à la fois de la performance (pertinence, efficacité et efficacité) et de l'impact des projets (sur la pauvreté rurale, le revenu des ménages, le capital humain et social et l'autonomisation, la sécurité alimentaire et la productivité agricole des ménages, les ressources naturelles et l'environnement, les institutions et les politiques). L'évaluation doit déterminer si les femmes ont tiré des bénéfices du projet et identifier les principales raisons de leur exclusion. Chaque rapport d'évaluation comprend une section spéciale présentant une appréciation globale et les enseignements tirés en matière d'égalité des sexes. http://www.ifad.org/evaluation/process_methodology/doc/manual.pdf http://www.ifad.org/qbdocs/eb/ec/e/65/EC-2010-65-W-P-6.pdf

Procédures

Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI)	Manuel d'évaluation: Méthodologie et processus (avril 2009) Plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations de l'examen par les pairs du système d'évaluation du FIDA (novembre 2010)	Le RARI expose les résultats et l'impact des opérations financées par le FIDA, et attire l'attention sur les questions d'ordre systémique et les enseignements tirés, afin de renforcer encore l'efficacité du FIDA en matière de développement. Le manuel d'évaluation du FIDA dispose que l'équité des sexes fait partie intégrante des divers critères d'évaluation utilisés par IOE. Le prochain RARI comprendra une section spécialement consacrée à l'égalité des sexes. http://www.ifad.org/evaluation/process_methodology/doc/manual.pdf http://www.ifad.org/qbdocs/eb/ec/e/65/EC-2010-65-W-P-6.pdf
Examen du portefeuille	Directives pour l'examen du portefeuille (avril 2010)	L'examen du portefeuille comporte la description des mesures visant à assurer que les projets bénéficient directement aux pauvres des deux sexes, ainsi que de la façon dont les questions d'égalité des sexes ont été intégrées durant l'exécution des projets. La section consacrée à la performance des projets évalue la capacité des projets à traiter les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, conformément aux dispositions du cadre du FIDA pour l'intégration de l'égalité des sexes. http://xdesk/sites/pd/portfolioreview/Guidelines/Portfolio%20Review%20Guidelines%202010.pdf
Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE)	Directives pour l'examen du portefeuille (avril 2010)	Le RIDE met à profit le processus d'examen du portefeuille. Il présente une évaluation générale de la performance des projets, et notamment de la façon dont les questions d'égalité des sexes ont été intégrées dans l'exécution des projets. http://xdesk/sites/pd/portfolioreview/Guidelines/Portfolio%20Review%20Guidelines%202010.pdf

Exposés de bonnes pratiques du FIDA et exemples d'intégration de l'égalité des sexes par domaine thématique

Cette annexe présente des exposés de bonnes pratiques, démontrant comment les considérations relatives à l'égalité des sexes seront intégrées dans les domaines thématiques clés. Elle est illustrée, le cas échéant, par des exemples tirés de l'expérience du FIDA sur le terrain.

Ressources naturelles – terre, eau, énergie et biodiversité. Soutien et promotion: i) des droits fonciers des femmes afin de contribuer non seulement à l'égalité des sexes mais aussi à la réduction de la pauvreté, dans la mesure où les femmes sont responsables de la production de subsistance et du bien-être du ménage¹, par des campagnes de sensibilisation, la formation, l'aide juridique, la création de titres conjoints de propriété foncière, et des activités de concertation (voir encadré 1); ii) de la reconnaissance gouvernementale des droits des femmes aux bénéfices procurés par les ressources naturelles et à la maîtrise de ceux-ci; iii) de la bonne compréhension de la gestion durable des ressources naturelles dans le contexte local et des répercussions de celle-ci sur les femmes par rapport aux hommes, comme base de l'identification, de la conception et de l'exécution des projets²; iv) de l'égalité d'accès aux nouvelles technologies, à la formation et aux facilités de crédit pour améliorer la conservation et l'utilisation des ressources génétiques végétales/animales et la production alimentaire, au profit des femmes comme des hommes; v) des systèmes de savoirs (y compris autochtones) différenciés selon le sexe, pour renforcer la sensibilisation et l'apprentissage en matière d'utilisation, de gestion et de conservation durables des ressources naturelles; vi) du renforcement des capacités de gouvernance dans le domaine de la gestion intégrée des ressources naturelles par la mise en œuvre de démarches intégrantes telles que la cartographie, la prise de décision et la gouvernance participatives; vii) de la sensibilisation et de l'apprentissage concernant la gestion des ressources naturelles différenciée selon le sexe; viii) de la réduction des inégalités entre les sexes au sein des groupes communautaires d'utilisateurs, par la formation et l'action positive; et ix) des mesures visant à donner plus de poids aux femmes, aux côtés des hommes, dans l'organisation et l'exploitation des systèmes communautaires d'utilisation de l'eau.

Encadré 1: Amélioration de l'accès des femmes aux droits de propriété et de succession

Dans le cadre du Projet de développement de l'élevage et de l'horticulture en Gambie, qui a démarré en mars 2010, la concertation avec les autorités gouvernementales a ouvert la voie au droit des femmes à hériter de la terre. En conséquence des activités de sensibilisation menées avec les fonctionnaires du gouvernement sur le terrain, les femmes ont accru leur accès à la terre et disposent maintenant pour la plupart de droits de propriété foncière et de la faculté de transmettre la terre à leur famille. Ces pratiques ne sont pas encore appliquées à l'échelle nationale, mais elles sont largement diffusées dans les villages où les discussions ont eu lieu.

Le Programme d'autonomisation juridique des femmes (2008-2010), financé par un don, promeut l'égalité des sexes et réduit la vulnérabilité des femmes par leur autonomisation économique et juridique. Au Burundi, plus de 500 femmes ont reçu une formation d'auxiliaire juridique dans des domaines tels que les droits des femmes, les lois, les droits de succession et la résolution des conflits. Elles ont pu résoudre 20% des litiges dont elles ont été saisies par accord amiable, souvent avec l'entremise des chefs locaux. En Inde, le programme a préparé des informations juridiques concernant spécialement les questions tribales à l'intention des animateurs communautaires travaillant dans des projets tribaux. Au Libéria, l'attention s'est concentrée sur l'identification des obstacles à l'accès des paysannes à la terre et aux ressources productives, et au renforcement de la capacité des autorités et des communautés à créer les conditions du changement.

¹ Politique du FIDA relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière, 2008.

www.ifad.org/pub/policy/land/f.pdf

² Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA (2011).

www.ifad.org/gbdocs/eb/102/f/EB-2011-102-R-9.pdf

Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets. Soutien et promotion: i) de la conception et de l'exécution de projets, reposant sur une bonne compréhension des répercussions du changement climatique pour les différentes catégories de populations rurales pauvres, en comparant la situation des femmes à celle des hommes³; ii) de la formation des femmes et des hommes sur les questions clés d'adaptation, notamment l'adaptation des systèmes de culture à la variabilité climatique, les systèmes agricoles durables pourvoyeurs d'aliments et de produits à forte valeur ajoutée, la gestion durable des terres, les systèmes d'alerte précoce et la réduction du risque catastrophique; iii) de l'égalité d'accès des deux sexes aux fonds destinés à l'atténuation des effets du changement climatique; iv) de l'accroissement de la recherche sur les technologies soucieuses d'égalité des sexes et économisant l'eau et l'énergie, et de la promotion de la capacité de résistance aux événements climatiques et aux autres risques; et v) des solutions aux difficultés spécifiques que rencontrent les femmes, les hommes et les enfants dans la concertation sur les politiques relatives au changement climatique, et l'intégration de réponses efficaces dans les politiques, programmes et projets.

Technologies agricoles et services de production. Soutien et promotion: i) des pratiques de production et des technologies réduisant les besoins de main-d'œuvre (en temps et en intensité), spécialement féminine, notamment par une mécanisation adaptée, dans les domaines de la récolte, du transport et de la transformation des produits; ii) des programmes d'éducation et d'apprentissage soucieux d'égalité des sexes visant à renforcer les capacités de décision et les innovations adaptatives des femmes et des hommes dans la sélection des variétés cultivées et des intrants, et dans les pratiques de gestion intégrée des cultures, des ravageurs, du sol, de l'eau et de l'exploitation; iii) des technologies et des savoirs améliorés permettant aux femmes de mieux gérer les ressources en eau pour l'irrigation et les usages ménagers; iv) des entreprises commerciales adaptées aux besoins spécifiques de l'égalité des sexes, par exemple, dans la production de semences, la conduite des pépinières et diverses activités post-récolte, la création de valeur ajoutée, le transport et la commercialisation, au bénéfice des femmes; v) de l'intégration des besoins des femmes et des hommes dans les projets d'infrastructure, notamment les routes et les systèmes d'irrigation; et vi) des investissements dans l'infrastructure de base, qui sont indispensables pour alléger la charge de travail des femmes et faciliter leurs activités productives, tels que l'alimentation en eau à usage ménager et l'assainissement (voir encadré 2).

Encadré 2: Amélioration de l'accès des femmes à l'eau

Dans le Projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre (2000-2010), au Kenya, les femmes ont économisé jusqu'à cinq heures par jour grâce à l'alimentation en eau par canalisations, chez elles ou à une borne-fontaine voisine, au lieu des sources traditionnelles. Elles ont consacré le temps ainsi économisé à d'autres activités: travaux occasionnels, culture de leurs propres champs, abreuvement du bétail, arrosage du potager, création de petites entreprises ou nettoyage de leur maison et des alentours. Autre bienfait: les tensions entre femmes liées à l'approvisionnement en eau ont diminué.

Services financiers. Soutien et promotion: i) de l'intégration du souci de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, comme partie intégrante d'approches efficaces des services financiers ruraux⁴; ii) des règlements permettant aux institutions de finance rurale (IFR) d'étendre leur champ d'action au niveau du village et instituant un contrôle de la bonne santé des IFR; iii) d'un système de surveillance efficace apte à protéger les clientes et les clients pauvres, et à aider les IFR à maintenir leur bonne santé et leur responsabilité sociale ou à les acquérir; iv) du renforcement des capacités et de la sensibilisation accrue à l'égalité des sexes des dirigeants et du personnel des IFR; v) de l'établissement de liens commerciaux entre les IFR bancaires et non bancaires, ou entre les IFR opérant à différents niveaux régionaux, afin de permettre aux pauvres des deux sexes d'accéder à un éventail de services financiers; et vi) du développement

³ Stratégie du FIDA concernant le changement climatique, 2010. www.ifad.org/climate/strategy/f.pdf

⁴ Politique du FIDA en matière de finance rurale, 2009. www.ifad.org/pub/basic/finance/FRENCH.pdf

de services et de produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes (voir encadré 3).

Encadré 3: Amélioration de l'accès des femmes à la finance

L'un des principaux impacts du Projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar (2004-2012), au Yémen, a été la diffusion de l'alphabétisation et des capacités de gestion de l'argent parmi les femmes, jeunes et adultes. Plus de 6 500 femmes ont suivi une formation élémentaire à l'alphabétisation et près de 3 000 ont commencé leur deuxième année. Profitant de ce progrès, 140 groupements d'épargne et de crédit se sont créés, dont la vaste majorité sont des groupes féminins formés par des participantes aux cours d'alphabétisation. Les jeunes femmes ont acquis des qualifications nouvelles importantes leur permettant d'augmenter leurs revenus, de sécuriser leurs moyens de subsistance et de renforcer leur capacité de résistance à l'insécurité alimentaire, de gagner le respect de leurs voisins et d'accéder à des postes de responsabilité dans leurs communautés. Le modèle des groupements d'épargne et de crédit a été reproduit dans d'autres gouvernorats, et le projet est considéré comme l'intervention phare du développement communautaire au niveau national.

Filières et commercialisation. Soutien et promotion: i) de l'analyse de l'équité des sexes dans les filières existantes ou potentielles, afin d'identifier les différences entre les sexes dans les activités correspondantes; ii) du développement de filières pertinentes ou susceptibles de créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes (voir encadré 4); iii) de l'aptitude des femmes à mettre en discussion les rôles attachés aux genres sexuels traditionnels et à remplir de nouveaux rôles de productrices ou d'actrices du marché dans le développement des filières; iv) des activités de formation et de renforcement des capacités visant à affermir la contribution des femmes à la gouvernance des filières par leur participation aux groupements paysans et aux offices de commercialisation ou par la formation de groupements exclusivement féminins, le cas échéant; v) de l'équité entre les sexes dans l'accès à la propriété ou à la maîtrise des ressources pertinentes pour le développement des filières, telles que la terre, les ressources naturelles et le crédit; vi) de l'équité entre les sexes dans l'accès à l'information et aux technologies de communication et leur utilisation pour l'échange de l'information sur les marchés; vii) des mesures visant assurer la collaboration avec les hommes dans un développement des filières soucieux d'égalité des sexes, en soutenant les activités des femmes à chaque stade de la filière et en évitant leur accaparement par les hommes ou les élites (voir encadré 5); viii) du plaidoyer en faveur de la promotion de l'équité entre les sexes dans le développement du secteur privé⁵ par la sensibilisation à l'égalité des sexes afin d'éviter la marginalisation ou la non-reconnaissance du rôle des femmes dans certaines filières; et ix) de l'adoption de systèmes de S&E participatifs afin de déterminer la localisation et la proportion des femmes dans des filières spécifiques et l'éventuel accaparement par les hommes ou les élites.

Encadré 4: Développement des filières à l'intention spécifique des femmes

Dans le cadre du Projet d'appui à la microfinance et de soutien technique (2003-2010), au Bangladesh, le FIDA a appuyé le développement de filières avicoles centrées sur les femmes. Ce projet a créé une filière communautaire, géographiquement circonscrite, surmontant ainsi l'obstacle de la faible mobilité des femmes. Les femmes ont reçu une formation spéciale à certains points bien définis de la filière (éleveuses modèles, propriétaires de minicouvoirs, éleveuses de poussins et de poulets) et de la valeur ajoutée a été créée par l'amélioration et la gestion des flux génétiques (volaille améliorée). Le niveau technique était approprié car les minicouvoirs sont faciles à construire et à gérer. Le revenu global du ménage a augmenté, et les rôles et les relations sont devenus plus équitables au sein du ménage, tandis que le statut des femmes s'est amélioré au niveau du village.

⁵ Stratégie concernant le secteur privé: Intensification de la collaboration du FIDA avec le secteur privé, 2011. <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/104/f/EB-2011-104-R-4-Rev-1.pdf>

Encadré 5: Développement de filières avec le souci d'égalité des sexes

Le Programme de développement rural de la région de Las Verapaces (2000-2011), au Guatemala, a promu le renforcement des filières de différents produits (légumes, épices, café et cacao) par la mise en œuvre d'une stratégie d'égalité des sexes bien gérée. L'approche adoptée était soucieuse d'égalité des sexes, garantissant que les discussions au sein des associations paysannes réunissent les femmes aux côtés des hommes, et que le travail et les ressources soient équitablement répartis entre les sexes. Le programme a offert d'autres services spécifiques aux femmes, concernant notamment l'alphabétisation, la formation comptable, la gestion des groupes et la spécialisation technique. Les femmes ont ainsi été intégrées dans des activités de production agricole et de transformation très créatrices de valeur – habituellement réservées aux hommes – et elles ont pu recueillir les bénéfices procurés par les activités qu'elles ont conquises.

Développement de l'entreprise rurale et des possibilités d'emploi non agricole.

Soutien et promotion: i) de cadres politiques favorables, propres à lever les obstacles qui empêchent les femmes rurales de se lancer dans de petites ou moyennes entreprises⁶; ii) des services d'appui commercial aux petites entreprises à l'intention des femmes, étant donné qu'elles ne sont pas toujours alphabétisées et qu'elles manquent de temps⁷ (voir encadré 6); iii) de l'accès à des technologies améliorées concernant les moyens de subsistance et la répartition plus équilibrée des travaux ménagers entre les membres adultes de la famille, afin de libérer du temps que les femmes pourront consacrer à des activités commerciales; iv) des activités d'entreprise adaptées aux besoins des femmes et évitant les approches stéréotypées; v) des entreprises rurales à caractère agricole ou non, offrant des possibilités rentables de création de richesse et d'emploi équitable à l'intention des ruraux pauvres des deux sexes; et vi) de la surveillance de la maîtrise par les femmes des bénéfices procurés par leurs entreprises, afin de garantir qu'ils ne sont pas accaparés par les hommes ou les élites lorsque ces entreprises prospèrent.

Encadré 6: La méthode *concurso* au Pérou

La méthode *concurso* trouve son origine dans la mythologie *Pacha Mama Raymi* – célébration de la Terre mère – et consiste à organiser des concours publics dans lesquels les communautés et les divers groupements présentent des projets d'entreprises qui sont mis en concurrence en vue d'un financement public. Un comité comprenant des représentants des communautés et des collectivités locales sélectionne les entreprises gagnantes. Ce mécanisme permet de transférer directement les fonds publics aux paysans pauvres, qui peuvent les utiliser pour financer des prestations d'assistance technique. Avant le *concurso*, les femmes participent à des visites d'échange stimulant l'éclosion de nouvelles idées et leur donnant la possibilité d'apprendre à présenter leurs projets en utilisant des formulaires simples adaptés aux pauvres. Lorsqu'elles obtiennent un financement, les femmes peuvent s'adresser aux prestataires de services de leur choix. C'est une expérience d'autonomisation, car les femmes peuvent choisir les experts répondant le mieux à leurs besoins spécifiques en matière de moyens de subsistance ainsi qu'à leur profil socioculturel. Les prestataires de services se rendent au domicile de leurs clientes et forment tous les membres de la famille, ce qui permet aux femmes ayant un faible niveau d'éducation de se faire aider par leurs maris et leurs enfants. Ce système a stimulé le développement, dans la région andine, d'un marché de prestations de services à l'intention des pauvres et des femmes, et favorisé une approche familiale plus intégrée de l'agriculture.

Développement des compétences techniques et professionnelles. Soutien et promotion: i) de la participation des femmes à la définition de leurs besoins de formation et de qualification au cours de la conception et de l'exécution des projets; ii) de l'élaboration de formations et d'approches tenant compte des contraintes sexospécifiques, notamment le manque d'alphabétisation fonctionnelle et d'estime de soi, indispensables à l'autonomisation; iii) de la reproduction à plus grande échelle d'approches de la vulgarisation axées sur la famille, qui remédient aux inégalités entre les sexes au niveau du ménage et sont plus efficaces pour accroître la production et les revenus agricoles et renforcer la sécurité alimentaire (voir encadré 7); iv) de formateurs et d'animateurs villageois pour les femmes, en particulier dans les milieux où les normes culturelles limitent les relations des femmes avec les hommes étrangers à la famille;

⁶ Politique du FIDA relative aux entreprises rurales, 2006, www.ifad.org/pub/policy/RE-fre.pdf

⁷ *Ibid.*

v) des méthodes participatives d'apprentissage par la pratique, telles que les itinéraires d'apprentissage et les visites d'échange d'agriculteur à agriculteur, s'adressant aux femmes aux côtés des hommes; vi) de la formation aux compétences en matière d'animation, en particulier pour les jeunes femmes rurales, afin de promouvoir une participation plus équilibrée entre les sexes aux organes de décision; et vii) des systèmes de S&E permettant de suivre non seulement le nombre de femmes et d'hommes qui participent à des activités de formation, mais aussi l'impact des activités sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Encadré 7: Accompagnement des ménages

Le Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts (2007-2014), en Ouganda, a adopté une méthode de vulgarisation novatrice à l'intention des ménages pauvres. Cette méthode est la suivante: les adultes du ménage rencontrent un "mentor" spécialement formé et issu de la communauté locale. Au cours de ses visites, celui-ci aide les femmes et les hommes du ménage à planifier leurs moyens de subsistance et à collaborer pour améliorer leur sécurité alimentaire (en utilisant de modestes dons pour acheter les intrants agricoles essentiels), à développer leurs avoirs, à établir des relations avec les services disponibles dans la communauté et à répartir équitablement les bénéfices. Cette méthode a eu un impact profond sur les ménages non seulement en permettant à ceux qui sont habituellement exclus des activités économiques de devenir plus autonomes, d'acquérir l'estime de soi, d'avoir accès à des services extérieurs et d'adhérer à des groupements paysans, mais aussi en les sensibilisant à la nécessaire égalité des sexes. Ce qui distingue cette méthode, c'est que les changements qu'elle provoque dans les relations entre les sexes viennent "de l'intérieur" au lieu d'être imposés "de l'extérieur".

Organisations communautaires et de producteurs ruraux. Soutien et promotion: i) de l'utilisation d'outils permettant de recenser et de traiter les problèmes d'inégalité entre les sexes, dans le cadre de l'analyse institutionnelle, au cours de la conception et de l'exécution des projets; ii) d'un développement organisationnel soucieux d'égalité des sexes à l'intention des organisations mixtes ou exclusivement féminines, par la mise en place d'incitations, l'établissement de quotas et l'application de mesures de formation et de renforcement des capacités en matière d'animation et de gestion, ainsi que de qualifications techniques; iii) de la formation ou du renforcement de groupements exclusivement féminins ou de plateformes et de comités de femmes au sein des organisations mixtes, dans les contextes socioculturels où ils sont nécessaires pour renforcer la confiance en soi et la capacité des femmes à participer; iv) d'une participation équilibrée entre les sexes aux postes de direction des organisations d'agriculteurs ou de producteurs ruraux, formelles ou informelles, et en particulier celle des jeunes femmes rurales; v) des systèmes de S&E participatifs permettant de mesurer et de surveiller l'impact des programmes, en termes à la fois quantitatifs et qualitatifs, sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans les organisations rurales; vi) de la formation de réseaux entre les organisations féminines et les femmes membres et dirigeantes d'organisations mixtes; et vii) de la création de fédérations et d'organisations faîtières des groupes de base (voir encadré 8).

Encadré 8: Renforcement de la voix des paysannes

Le FIDA a organisé en 2010 un forum paysan mondial, durant lequel une journée a été réservée spécifiquement aux productrices et aux organisations de femmes. Les participantes ont publié une déclaration appelant les gouvernements à associer les leaders agricoles féminins aux processus nationaux et mondiaux et à la conception des projets et des programmes, à établir des quotas de participation, et à renforcer la capacité des organisations paysannes à traiter les questions d'égalité des sexes.

Le premier rassemblement mondial des femmes pasteurs, cofinancé et coorganisé par le FIDA, s'est tenu à Mera (Inde), en novembre 2010. Il avait pour objectif de permettre aux femmes pasteurs de participer équitablement aux décisions. Les participantes ont adopté la Déclaration de Mera et appelé les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales compétentes, les instituts de recherche et leurs propres autorités coutumières à reconnaître et à soutenir le rôle essentiel joué par les pasteurs dans la gestion durable de l'environnement mondial, ainsi qu'à garantir l'égalité des droits des femmes pasteurs et à reconnaître leur rôle essentiel dans la société.

Élevage et pêches. Soutien et promotion: i) de la bonne compréhension des rôles différents que jouent les femmes et les hommes dans la gestion et la maîtrise de l'élevage lors de la conception de politiques et programmes en matière d'élevage; ii) de l'élaboration de mesures visant à améliorer la capacité de décision des femmes et la maîtrise de leurs revenus en stimulant la production animale; iii) de la conception de services vétérinaires et autres relatifs à l'élevage, tenant compte des normes sociales et culturelles locales (mobilité réduite des femmes, conditions de sécurité) qui limitent la capacité des femmes à accéder à ces services ou à devenir elles-mêmes prestataires de services; iv) de négociations entre les femmes et les hommes afin de s'assurer que les hommes ne se sentent pas menacés lorsque les femmes acquièrent la maîtrise de la production animale et des revenus accrus qui en sont issus; v) de la formation d'organismes de gestion des ressources soucieux d'égalité des sexes, au niveau communautaire, afin de garantir aux femmes l'accès aux ressources marines nécessaires au développement de l'aquaculture; vi) des mesures visant à permettre aux groupes marginalisés de pêcheurs, transformateurs et commerçants des deux sexes d'accéder à de nouveaux marchés (voir encadré 9); et vii) de l'identification de moyens de subsistance diversifiés pour réduire la dépendance des pêcheurs pauvres aux activités de pêche qui exercent une pression sur les ressources marines fragiles et en voie d'épuisement et les écosystèmes côtiers.

Encadré 9: Soutien aux marchandes de poisson

Le Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale (2003-2011), au Bénin, a soutenu la création officielle de 50 groupements de marchandes de poisson et renforcé leurs capacités en matière de gestion et de comptabilité par des actions de formation et des échanges d'expérience. Il a également soutenu les activités de commercialisation et de transformation des femmes en acquérant quelque 500 étangs destinés à assurer aux organisations féminines de commerce et de transformation du poisson un approvisionnement régulier des marchés et des entreprises de transformation; en finançant la construction d'emplacements de marché; et en dispensant une formation sur l'amélioration de la qualité des produits halieutiques.

Foresterie. Soutien et promotion: i) des politiques et projets de gestion durable des forêts et de la répartition équitable des bénéfices entre les femmes et les hommes; ii) des activités visant à remédier aux différences entre les sexes concernant les savoirs et les rôles dans la foresterie lors de la conception et de l'exécution des programmes de développement; iii) des mécanismes destinés à éviter les conflits potentiels entre les utilisations concurrentes des forêts et de leurs sous-produits, et à garantir que les droits traditionnels ou autochtones d'utilisation des forêts, dévolus aux femmes et aux hommes, ne sont pas amoindris par suite de l'exécution des politiques et projets nouveaux; iv) de la participation et de la collaboration des femmes aux groupements communautaires ou aux comités de gestion des ressources forestières créés pour la gestion du projet; et v) de la formation d'agents féminins de vulgarisation forestière et de leur sensibilisation aux différences entre les sexes dans l'utilisation des ressources forestières, et notamment aux contraintes rencontrées par les femmes et à leurs besoins particuliers.

Indicateurs de résultat de la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Résultat	Indicateurs	Sources d'information
1. Traitement systématique des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les programmes de pays et les projets soutenus par le FIDA	1.1 Augmentation de la proportion des prêts et des dons ayant des objectifs spécifiques d'égalité des sexes et soutenus par des allocations budgétaires claires	RCP, examen QE
	1.2 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes dans la conception des prêts et des dons	Notes QE et QA
2. Amélioration du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs en matière d'égalité des sexes au FIDA	2.1 Augmentation de l'apport du FIDA concernant les questions d'égalité des sexes dans les réunions et les publications internationales	COM
	2.2 Insertion de références aux questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les documents clés de politique et les produits relatifs aux savoirs	SKM
	2.3 Concentration renforcée sur les questions d'égalité des sexes dans la concertation et la reproduction à plus grande échelle	RIDE
	2.4 Initiatives communes plus nombreuses avec les autres institutions de développement pour les activités relatives à l'égalité des sexes	Rapport d'activité PTA Plan de travail commun OER
3. Renforcement de la capacité des partenaires à traiter les questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural	3.1 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes à l'achèvement, dans le portefeuille de prêts et dons	RPP, RARI et RIDE
	3.2 Augmentation du nombre et de la qualité des initiatives à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes entreprises par les institutions gouvernementales	Bureaux de pays du FIDA (enquête quinquennale) ou évaluation du SAFP
4. Approches et procédures institutionnelles élaborées à l'appui de l'égalité des sexes et de la diversité équilibrée	4.1 Augmentation du nombre de femmes de grade P-5 ou supérieur, employées au FIDA	HRD
	4.2 Amélioration de la notation des réponses des femmes et des hommes aux enquêtes auprès du personnel portant sur l'égalité des sexes (par exemple, équilibre travail/vie personnelle)	HRD
5. Plein soutien des ressources humaines et financières, ainsi que des systèmes de suivi et de responsabilité du FIDA, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	5.1 Accroissement des ressources humaines et financières du budget de base du FIDA investies à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	FOD
	5.2 Augmentation du nombre de mentions substantielles des questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural présentées par la direction du FIDA dans les réunions publiques et les médias	COM
	5.3 Amélioration de la notation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'examen annuel de la performance du FIDA	PTA (matrice du plan d'action du CCS)

Note: COM=Division de la communication; FOD=Département des opérations financières; HRD=Division des ressources humaines; RCP=rapport de conception de projet; QA=assurance qualité; QE=amélioration de la qualité; SAFP=système d'allocations fondé sur la performance; PTA=Division des politiques et du conseil technique; RIDE=Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement; OER=organisations établies à Rome; SKM=Bureau de la stratégie et de la gestion des savoirs.

Cadre des responsabilités

Division	Domaines d'action	Principaux produits
COM	2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.1 Une stratégie de plaidoyer et de communication est élaborée et mise en œuvre 2.2 Les informations concrètes basées sur les résultats des programmes de terrain ordinaires et des activités pilotes sont produites, documentées et partagées
ECD	2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.2 Les informations concrètes basées sur les résultats des programmes de terrain ordinaires et des activités pilotes sont produites, documentées et partagées
FOD	5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.5 Des systèmes de suivi des ressources financières sont élaborés
Équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes	4. Égalité des sexes et diversité équilibrée au sein du FIDA	4.3 Les éléments des systèmes de rapport existant concernant l'égalité des sexes et la diversité sont améliorés
	5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.4 Les rapports sur la mise en œuvre et les résultats de la politique par les systèmes de rapport institutionnel sont améliorés
HRD	1. Programmes de pays et projets soutenus par le FIDA	1.2 La capacité de la direction et du personnel du FIDA à traiter les questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est renforcée
	4. Égalité des sexes et diversité équilibrée au sein du FIDA	4.1 La compréhension des conséquences pratiques de l'égalité des sexes et de la diversité pour le FIDA est accrue et l'adhésion du personnel et de l'encadrement est renforcée
		4.2 L'égalité des sexes est intégrée dans les programmes de formation dirigés par HRD
		4.3 Les éléments des systèmes de rapport existant concernant l'égalité des sexes et la diversité sont améliorés
5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	4.4 Les questions d'égalité des sexes et de diversité sont intégrées dans les règles et procédures de HRD 5.1 Les responsabilités institutionnelles concernant l'égalité des sexes sont définies à tous les niveaux, y compris l'établissement d'une équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes 5.2 Le rôle et les capacités des conseillers nationaux/sous-régionaux/régionaux sur l'égalité des sexes sont renforcés, ainsi que les allocations budgétaires correspondantes	
IOE	5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.4 Les rapports sur la mise en œuvre et les résultats de la politique par les systèmes de rapport institutionnel sont améliorés
NAL	2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.1 Une stratégie de plaidoyer et de communication est élaborée et mise en œuvre 2.3 La contribution aux plateformes politiques et de plaidoyer sur l'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est améliorée
OMC	5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.1 Les responsabilités institutionnelles concernant l'égalité des sexes sont définies à tous les niveaux, y compris l'établissement d'une équipe spéciale de haut niveau pour l'égalité des sexes 5.3 La responsabilité institutionnelle en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est maintenue
PMD/ secrétariat	1. Programmes de pays et projets soutenus par le FIDA	1.1 Les directives et procédures détaillées pour intégrer l'égalité des sexes sont en place
		1.2 La capacité de la direction et du personnel du FIDA à traiter les questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est renforcée
	2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.3 La contribution aux plateformes politiques et de plaidoyer sur l'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est améliorée
		2.4 Les investissements cofinancés dans le développement agricole et rural sont davantage axés sur l'égalité des sexes
3. Renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des institutions gouvernementales	3.1 La capacité des principales institutions gouvernementales à traiter l'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est accrue	
5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.4 Les rapports sur la mise en œuvre et les résultats de la politique par les systèmes de rapport institutionnel sont améliorés	

PMD/Divisions régionales	1. Programmes de pays et projets soutenus par le FIDA	1.2 La capacité de la direction et du personnel du FIDA à traiter les questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est renforcée
		1.3 Des spécialistes apportent aux missions de conception et d'appui à l'exécution des compétences techniques adéquates.
		1.5 La capacité des projets à générer des expériences et des enseignements et à les appliquer est améliorée
	2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.2 Les informations concrètes basées sur les résultats des programmes de terrain ordinaires et des activités pilotes sont produites, documentées et partagées
	3. Renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des institutions gouvernementales	3.2 Les compétences des partenaires d'exécution pour traiter l'égalité des sexes dans la conception et l'exécution des initiatives de développement agricole et rural sont renforcées
PMD/PTA	1. Programmes de pays et projets soutenus par le FIDA	1.1 Les directives et procédures détaillées pour intégrer l'égalité des sexes sont en place
		1.2 La capacité de la direction et du personnel du FIDA à traiter les questions d'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est renforcée
		1.3 Des spécialistes apportent aux missions de conception et d'appui à l'exécution des compétences techniques adéquates
		1.4 Les indicateurs d'impact sont améliorés
		1.5 La capacité des projets à générer des expériences et des enseignements et à les appliquer est améliorée
2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.1 Une stratégie de plaidoyer et de communication est élaborée et mise en œuvre	
	2.2 Les informations concrètes basées sur les résultats des programmes de terrain ordinaires et des activités pilotes sont produites, documentées et partagées	
3. Renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des institutions gouvernementales	3.2 Les compétences des partenaires d'exécution pour traiter l'égalité des sexes dans la conception et l'exécution des initiatives de développement agricole et rural sont renforcées	
	3.3 Les capacités nationales et régionales des spécialistes de l'égalité des sexes sont renforcées	
4. Égalité des sexes et diversité équilibrée au sein du FIDA	4.2 L'égalité des sexes est intégrée dans les programmes de formation organisés par la Division des ressources humaines	
	4.3 Les éléments des systèmes de rapport existant concernant l'égalité des sexes et la diversité sont améliorés	
5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.2 Le rôle et les capacités des conseillers nationaux/sous-régionaux/régionaux sur l'égalité des sexes sont renforcés, ainsi que les allocations budgétaires correspondantes	
	5.4 Les rapports sur la mise en œuvre et les résultats de la politique par les systèmes de rapport institutionnel sont améliorés	
	5.5 Des systèmes de suivi des ressources financières sont élaborés	
	5.6 Les prescriptions du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes sont appliquées	
RMP	2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.1 Une stratégie de plaidoyer et de communication est élaborée et mise en œuvre
		2.3 La contribution aux plateformes politiques et de plaidoyer sur l'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est améliorée
		2.4 Les investissements cofinancés dans le développement agricole et rural sont davantage axés sur l'égalité des sexes
Groupe de travail SYGRI	1. Programmes de pays et projets soutenus par le FIDA	1.4 Les indicateurs d'impact sont améliorés
	5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.3 La responsabilité institutionnelle en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est maintenue

SKM	2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.1 Une stratégie de plaidoyer et de communication est élaborée et mise en œuvre
		2.2 Les informations concrètes basées sur les résultats des programmes de terrain ordinaires et des activités pilotes sont produites, documentées et partagées
		2.3 La contribution aux plateformes politiques et de plaidoyer sur l'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est améliorée
	3. Renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des institutions gouvernementales	3.1 La capacité des principales institutions gouvernementales à traiter l'égalité des sexes dans le développement agricole et rural est accrue
	5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.3 La responsabilité institutionnelle en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est maintenue
GT-Égalité des sexes	2. Le FIDA, catalyseur du plaidoyer, des partenariats et de la gestion des savoirs	2.1 Une stratégie de plaidoyer et de communication est élaborée et mise en œuvre
	5. Ressources, suivi et responsabilité professionnelle	5.4 Les rapports sur la mise en œuvre et les résultats de la politique par les systèmes de rapport institutionnel sont améliorés
		5.6 Les prescriptions du plan d'action du CCS sont appliquées

Note: COM=Division de la communication; ECD=Division environnement et climat; FOD=Département des opérations financières; HRD=Division des ressources humaines; IOE=Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; NAL=Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord; OMC=Comité de gestion des opérations; PMD=Département gestion des programmes; RMP=Bureau de la mobilisation des ressources et des partenariats; PTA=Division des politiques et du conseil technique; SKM=Bureau de la stratégie et de la gestion des savoirs; GT-Égalité des sexes=Groupe thématique sur l'égalité des sexes.